



syndicat

GAVE & BAÏSE

eau & assainissement

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de production et de distribution d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

I – Présentation générale du syndicat.....	5
II – Réglementation en vigueur	7
III – Les indicateurs techniques.....	9
3-1 Les principales caractéristiques des infrastructures.....	10
3-1-1- Les ouvrages de production	10
3-1-2- Les ouvrages de de stockage, de pompage et de surpression :	11
3-1-3- Le réseau.....	16
3-1-4- Les branchements.....	16
3-1-5- Indicateurs de connaissance du réseau et de protection de la ressource	17
3-2- Les volumes d'eau.....	17
3-2-1- Volumes mis en distribution.....	17
3-2-2- Production	18
3-2-3- Exportations.....	18
3-2-4- Importations	18
3-2-5- Volumes consommés.....	18
3-3- Le rendement du réseau.....	20
3-4- Indices linéaires de pertes	21
3-5- Qualité de l'eau.....	22
3-7- Qualité du service rendu.....	23
3-7-1- Fuites.....	23
IV – Les indicateurs financiers	24
4-1- Les chiffres clefs	24
4-1-1- Le prix du m ³	26
4-1-2- Décomposition du prix du service public de distribution d'eau potable	26
4-1-3- Versements « solidarité »	27
4-2- Fiches tarifs types	27
V – Compte d'affermage	30
VI – Etat de la dette du service eau potable.....	32
VII - Compte administratif du service eau potable	32
ANNEXES	85
Annexe 1 – Bilan de la qualité de l'eau potable distribuée établi par l'A.R.S.....	86
Annexe 2 – Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.....	110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 30 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente septembre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle René Camy à TARSACQ, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

Étaient présents : CAZENAVE Bernard (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre (ABOS). DOUET Frédéric et CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). POUSTIS Henri et LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). SANCHEZ Lionel (CUQUERON). NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais (LACQ). MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). GOBERT Bernard et DOURAU Joël (LAHOURCADE). HONDET Henri (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). SABY-MAUBESY Nadia (LOUBIENG). LASSERRE-BISCONTE Albert (LUCQ-DE-BÉARN). NAULÉ Jean (MASLACQ). BOURDEU Hélène et MARCEROU Marion (MONEIN). CLAVÉ Jacques et LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc (MONT). LEBACQ Bernard (MOURENX). LAMANOU Didier et LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). ARRÈGLE Jean-Jacques et BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël et PRUDENCE Nicolas (PARBAYSE). HAGET Robert et SIMONIN Jean-François (PARDIES). PÉDOUSSAUT Michel et LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). LAPADU Thècle (SAUVELADE). MIRASSOU Marie-Thérèse (TARSACQ). ARRIAU Philippe (VIELLESÉGURE). BELESTA-LABOURDETTE Pascal, LANUSSE Jacques et MICHON Olivier (CAPBP).

Étaient excusés : SICRE Bernard (ABIDOS). CASOURANCQ Jean-Marc (ABOS). LAURIO Michel et PENE Robert (BÉSINGRAND). TAPIN Laurent et NÈGRE Jérôme (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). DUCAMIN Mathias et VIZOSO Karine (CARDESSE). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTÉTNER). LARRADET Monique (CUQUERON). MÉDOU Olivier (LACOMMANDE). CAZENAVE Sylvain (LACQ). LAGARDÈRE Christophe (LAGOR). DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). LABBÉ Pascal (LOUBIENG). LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). ESCOS Julien (MASLACQ). GENNEVOIS Anne-Lise (MOURENX). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARRENX). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). GALLARDO Manuel (SAUVELADE). ESTREM Serge (TARSACQ). PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÉGURE). LARRIEU Didier, DULOUD Alain, PIAT Jean, POURTAU Xavier, BERNOS Michel, SUREAU Frédéric, RECBORDE Philippe, ROUSSELET Patrick et CHOURRÉ Serge (CAPBP).

Assistaient à la réunion : DELVERT Lionel (Direction du Syndicat). TUAL Philippe et ALBIRA-LUCAS Stéphanie (SGC MOURENX-ORTHEZ). PATAUD Laurent et BRUNNER Frédéric (SAUR).

Secrétaire de séance : MIRASSOU Marie-Thérèse (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Délibération n° 33/22.

Publié et affiché le 3 octobre 2022.

Objet : rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – exercice 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces documents sont destinés, après approbation par le Comité Syndical, à être notifiés aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2022.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.
- CHARGE Monsieur le Président de les notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.
- TRANSMET la présente délibération en Préfecture de Pau pour visa.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président



Jean-Pierre CAZALÈRE

Présentation générale

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales.

Il rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021.

Il est notamment destiné à l'information des usagers du service et des assemblées délibérantes des collectivités membres du syndicat.

Ce rapport a été présenté devant le Comité Syndical qui l'a approuvé lors de sa réunion du 30 septembre 2022.

Il est notifié aux Maires des communes associées pour présentation aux conseils municipaux ainsi qu'à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées pour présentation au conseil communautaire.

Il est transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez et à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le Président,



Jean-Pierre CAZALÈRE

I – Présentation générale du syndicat



Coordonnées :

Salle René Camy - 3 route de Pau – 64360 TARSACQ

Tél. : 05 59 60 04 16 – Fax : 05 59 60 24 72

Courriel : contact@gave-baise.fr

Site internet : www.gave-baise.fr

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE et BAÏSE a été créé en 1953. Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Il dispose d'organes délibérants (le comité et le bureau) ainsi que d'un organe exécutif (le Président).

Les principales caractéristiques du service public d'eau potable organisé par le S.M.E.A. GAVE & BAÏSE au 31 décembre 2021 sont :

- 39 communes entièrement ou partiellement desservies – 72 délégués
- 14 694 branchements (service eau potable) pour environ 30 228 habitants
- 2 champs captant dans la nappe alluviale du Gave de Pau à Arbus/Tarsacq (150 ha) et à Artiguelouve
- 7 puits et 3 forages en service
- 2 stations de production à Tarsacq (capacité 800 m³/h - 16 000 m³/j) et à Poey-de-Lescar (capacité 500 m³/h - 10 000 m³/j)
- 1 735 922 m³ consommés
- 47 ouvrages de stockage
- 22 stations de reprise ou de surpression
- 919 km de réseau d'adduction et de distribution
- 210 km de canalisations de branchements



Le territoire du S.M.E.A. Gave et Baïse – Compétence Eau Potable

Le syndicat a pour missions principales :

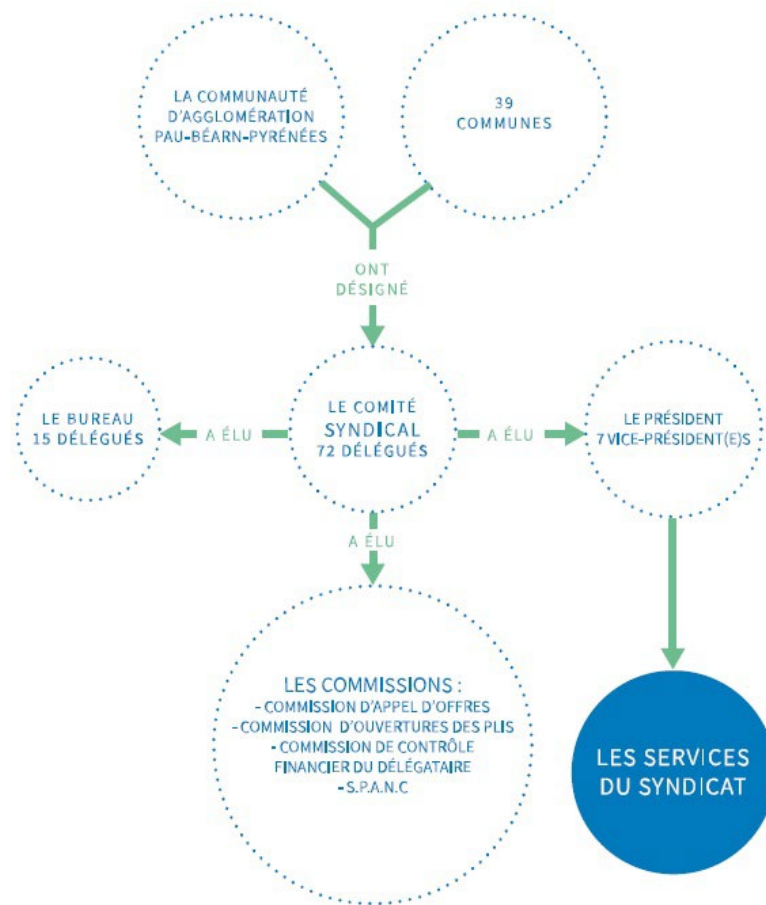
- l'organisation du service public dans l'intérêt général,
- la maîtrise d'ouvrage des études et des investissements (programmation, études et suivi)
- le contrôle du délégataire
- l'émission d'avis sur les demandes et sur l'élaboration des documents d'urbanisme

Les ouvrages de production et de distribution d'eau potable sont gérés en affermage par la société SAUR. Le contrat d'affermage s'étend sur une période allant du 1er janvier 2013 au 30 juin 2021 (Avenant n°2). Suite à une nouvelle procédure de mise en concurrence conforme au code de la commande publique, un nouveau de contrat de délégation du service public de type à paiement public a été attribué à SAUR pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2030.

Le délégataire du service public « Eau Potable » a pour missions principales :

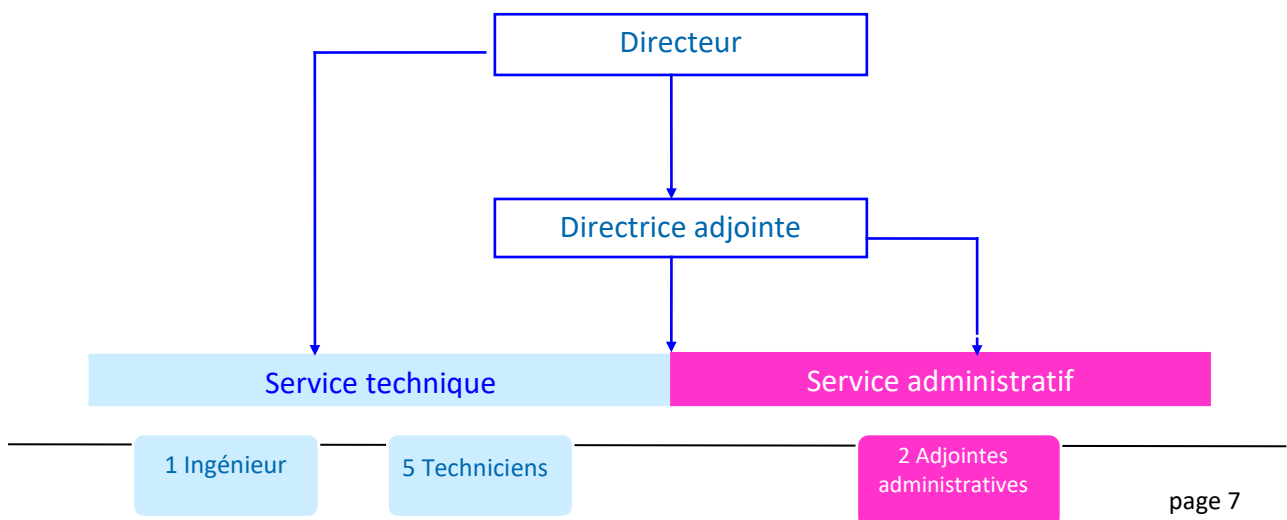
- l'exploitation des ouvrages, réseaux et équipements (entretien, surveillance, réparations et renouvellements d'équipements)
- la gestion de la clientèle ainsi que la facturation
- la création et la modification de branchements

Le Président, élu par les délégués syndicaux, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses, prescrit l'exécution des recettes et administre le Syndicat.
Le fonctionnement du syndicat s'articule de la façon suivante :



Le personnel du Syndicat est composé d'un effectif de 10 personnes au 31 décembre 2021, à savoir un directeur, une directrice adjointe, 2 agents administratifs, 1 ingénieur et 5 techniciens. Le personnel syndical assure l'administration générale du syndicat dont l'élaboration des pièces administratives et techniques des marchés publics, la préparation des réunions de comité et de bureau, le service comptabilité avec le suivi des finances et du budget, la préparation du budget primitif, les comptes administratifs. En outre, les services assurent l'élaboration des programmes de travaux, la maîtrise d'œuvre des travaux sur les canalisations ainsi que le contrôle du délégataire.

Organigramme du S.M.E.A. Gave et Baïse :



II – Réglementation en vigueur

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2021 conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée. Ce décret s'est appliqué au rapport d'activité 2021 remis en 2022.

III – Les indicateurs techniques

Service public d'eau potable			
Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	30 468 habitants	30 468 habitants
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er Janvier N+1	3,06€/m³	3,06€/m³
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er Janvier N	3,00 €/m³	3,00 €/m³
Indicateurs de performance		2020	2021
P 101.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P 102.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P 103.0	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	109
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	57,02%	59,23%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,05 m³/km/j	3,87 m³/km/j
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,85 m³/km/j	3,69 m³/km/j
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,86 %	0,76 %
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P 109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,01970 €/m³	0,0389 €/m³
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8,6 ans	4,2 ans

3-1 Les principales caractéristiques des infrastructures

3-1-1- Les ouvrages de production

La production d'eau potable du syndicat Gave et Baïse est assurée au moyen de :

- Nature de la ressource : eau souterraine (nappe alluviale du Gave de Pau)
- 5 puits et 3 forages d'exploitation situés sur le champ captant d'Arbus – Tarsacq
- 2 puits situés sur le champ captant d'Artiguelouve
- La station de production de Tarsacq :
 - mise en service initiale : 1959
 - capacité nominale 800 m³/h / et 16 000 m³/j
 - filière de traitement : désinfection au bioxyde de chlore
 - 3 réservoirs de stockage de capacité totale : 1 150 m³.
- La station de production de Poey-de-Lescar :
 - mise en service initiale : 2018
 - capacité nominale 500 m³/h / et 10 000 m³/j
 - filière de traitement : désinfection au chlore gazeux
 - 1 réservoir de stockage de 900 m³.

Champ captant d'Arbus – Tarsacq : l'arrêté préfectoral du 14 août 2014 autorise le syndicat Gave et Baïse à produire 17 500 m³/j et délimite les périmètres immédiats et rapprochés des captages.

Champ captant d'Artiguelouve : l'arrêté préfectoral du 24 août 2016 autorise le syndicat Gave et Baïse à produire 500 m³/h et délimite les périmètres immédiats et rapprochés des captages.

3-1-2- Les ouvrages de de stockage, de pompage et de surpression :

Ouvrages de stockage :

Commune	Nom de l'ouvrage	Année de mise en service	Volume de stockage (m ³)	Cote TN (m NGF)	Cote radier (m NGF)	Cote trop plein (m NGF)	Télésurveillance	Unité de Distribution
Arbus	Réservoir Haut Service	1972 (2 cuves de 450m ³) et 1999 (cuve de 800m ³)	1700	2 cuves de 450m ³ : 229,3 cuve de 800m ³ : 228,7	2 cuves de 450m ³ : 227,2 cuve de 800m ³ : 227,18	2 cuves de 450m ³ : 231,58 cuve de 800m ³ : 231,56	Oui	UD Artiguelouve et UD DN400
	Forages n°7 et 7bis	2007	-				Oui	Production
	Puits n°8	1982	-				Oui	Production
	Puits n°9	1982	-				Oui	Production
	Forage n°10	2007	-				Oui	Production
Argagnon	Réservoir et station de reprise de Marcerin	1965	200	145,6	142,82	147,81	Oui	UD Argagnon
	Réservoir et station de reprise Marchand	1965 (cuve 25m ³) et 1983 (cuve 100m ³)	125	193,72	192		Non	UD Argagnon
Artiguelouve	Réservoir et station de reprise	1982	500	204,9	203,36	207,32	Oui	UD Artiguelouve
	Puits P1A	2012	-				Oui	Production
	Puits P2A	2012	-				Oui	Production
Aubertin	Réservoir sur tour	1982	800	298,93	329	337,16	Oui	UD Artiguelouve
	Réservoir Village et station de reprise	1970 (réservoir) et 2009 (station de reprise)	150	295,9	296,35	299,21	Oui	UD Artiguelouve
	Accélérateur de Castillet	1995	0	262			Oui	UD Artiguelouve
Biron	Station de reprise de Brassalay	1994	30	84,7	82,69	84,32	Oui	UD Bas Service
Cardesse	Station de reprise des Yolettes	1986	20	181,5	179,3	181,29	Oui	UD Cuqueron
Castetner	Réservoir Village	Entre 1965 et 1967	80	212,9	210,54	213,1	à mettre en service	UD Bas Service
Lacq	Réservoir et station de reprise de Lacq	2016	150	105,5	105,38	109,05	Oui	UD Bas Service
Lagor	Réservoir sur tour	1972	400	206	207	213,96	Oui	UD DN400
	Réservoir de Lucbéreilh	1972	200	247,3	247,32	251,38	Oui	UD Castaing

Commune	Nom de l'ouvrage	Année de mise en service	Volume de stockage (m³)	Cote TN (m NGF)	Cote radier (m NGF)	Cote trop plein (m NGF)	Télésurveillance	Unité de Distribution
Lahourcade	Réservoir de Lahourcade	Entre 1960 et 1962	100	197,8	196,27	200,62	Oui	UD DN400
Laroin	Réservoir de Laroin	1961	150	192,3	190,79	194,51	Non	UD Artiguelouve
	Surpresseur de Couralis	2015	0	162			Oui	UD Artiguelouve
Lasseube	Réservoir et station de reprise de Cazalet	1970 (cuve de 150m³) et 1995 (deuxième cuve de 150m³)	300	cuve de 1970 : 383,4 cuve de 1995 : 383,5	cuve de 1970 : 382,77 cuve de 1995 : 383,08	cuve de 1970 : 385,69 cuve de 1995 : 386,08	Oui	UD Artiguelouve
	Réservoir et station de reprise du Haut de Gan	1988	30	359,3	358,47	360,79	Oui	UD Artiguelouve
Lucq de Béarn	Réservoir village	1973	150	236,5	236,5	239,64	Oui	UD Castaing
	Réservoir sur tour de Castaing	1972	600	291,9	306,56	313,03	Oui	UD Castaing
	Réservoir sur tour de Paul	1972	150	323,6	343,38	347,55	Oui	UD Castaing
	Station de reprise de Parlayou	1974	5	279,3	279,3	281,16	Oui	UD Castaing
	Surpresseur de Bordes	2015	0	270			Oui	UD Castaing
Maslacq	Réservoir du Tuc	1987	200	177,9	177,54	181,64	Oui	UD Argagnon
Monein	Réservoir de Florence	1950-1960	300	195,3	191,04	193,97	Oui	UD DN400
	Réservoir du Laring	1973	150	208,8	208,99	211,99	Oui	UD Cuqueron
	Réservoir sur tour de Cuqueron	1969	900	289,84	329,01	338,21	Oui	UD Cuqueron
	Réservoir de Lacommande	1967	180	209,3	208,76	211,97	Oui	UD Artiguelouve
	Station de reprise d'Ucha	1973	3	265	265,07	266,17	Non	UD Cuqueron
	Réservoir et station de reprise du Haut Ucha	1973	60	329,7	329,77	332,12	Oui	UD Cuqueron
	Surpresseur de Laquidée	1997	0	290			Oui	UD Cuqueron
Mont	Surpresseur de Mont	2015	0	106			Oui	UD Bas Service

Commune	Nom de l'ouvrage	Année de mise en service	Volume de stockage (m³)	Cote TN (m NGF)	Cote radier (m NGF)	Cote trop plein (m NGF)	Télesurveillance	Unité de Distribution
Mourenx	Réservoir du Castéra "La Chêneraie"	1958	900	151	148,1	152,1	Oui	UD Mourenx
	Réservoir du Belvédère	1958	1000	181,2	178,04	182,09	Oui	UD Mourenx
Noguères	Accélérateur village (hors service)	1982						
Parbayse	Station de reprise de Parbayse	1967	100	201,01	199,35	202,1	Oui	UD Cuqueron
Poey de Lescar	Station de production (eau brute)	2017	900	140,75	140,5	144,2	Oui	Production
Saint-Faust	Réservoir et station de reprise de la Cité des Abeilles	1970 (cuve 100m³) et 1988 (SR)	100	328,9	328,8	331,68	Oui	UD Artiguelouve
	Réservoir et station de reprise de l'église	1970	60	285,9	286,01	288,87	Oui	UD Artiguelouve
Sauvelade	Réservoir du hameau - Loubieng	1973	120	241	241	243,97	Oui	UD Castaing
	Réservoir village	1984	60	201,92	200,23	202,52	Oui	UD Castaing
Tarsacq	Station de production (eau brute)	1959 (cuve A : 200m³), 1973 (cuve B : 200m³) et 2010 (cuve C : 650m³)	1050	Cuve A : 127,9 Cuve B : 127,9 Cuve C : 127,77	Cuve A : 126,6 Cuve B : 126,46 Cuve C : 126,28	Cuve A : 129,7 Cuve B : 130,21 Cuve C : 129,8	Oui	Production
	Réservoir Bas Service	1957 (2 cuves 300m³), 1963 (1500m³)	2100	Cuves de 1957 : 170,2 Cuve de 1963 :	Cuves de 1957 : 168,37 Cuve de 1963 :	Cuves de 1957 : 172,59 Cuve de 1963 :	Oui	UD Bas Service
	Puits n°1	1963	-				Oui	Production
	Puits n°4	1969	-				Oui	Production
	Puits n°5	1969	-				Oui	Production
	Station de surveillance de la qualité du Gave de Pau	2008	-				Non	Production
Vielleségure	Station de reprise de Vielleségure	2009	0	207			Oui	UD Castaing

Installations de surpression :

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise d'Argagnon Route d'Arthez de Béarn	ARGAGNON	1984	10 m3/h	Oui	Non	Reprise
Surpresseur dans réservoir Argagnon Quartier Marchand (8180)	ARGAGNON	1986	4 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise et bache d'Artiguelouve	ARTIGUELOUVE	1984	67 m3/h	Oui	Non	Reprise
Accélérateur de Aubertin Quartier Castillet	AUBERTIN	1996	55 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur d'Aubertin avec Rs Aubertin village (8140)	AUBERTIN	2009	15.5 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise de Biron Castetner Brassalay	BIRON	1994	14 m3/h	Oui	Non	RP
Surpresseur dans réservoir de Cardesse Les Yolettes (8240)	CARDESSE	1994	10 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur de Lacq dans réservoir de Lacq (8340)	LACQ	2016	17.1 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur de Laroin Chemin Couralis	LAROIN	2015	2 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur dans réservoir Haut de Gan (8270)	LASSEUBE	1990	10.4 m3/h	Oui	Non	Surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise Lucq de Béarn parlayou	LUCQ-DE-BEARN	1992	8 m3/h	Oui	Non	RP
Surpresseur de Lucq de Béarn Chemin des Crêtes	LUCQ-DE-BEARN	2015	10.4 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise de Monein Uchaa	MONEIN	1973	5.8 m3/h	Oui	Non	Reprise
Surpresseur dans réservoir Monein Haut Ucha (8300)	MONEIN	1983	6 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur de Monein Quartier Laquidée	MONEIN	1998	15 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur de Vieux Mont Rexam	MONT	2015	12.4 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise de Parbayse	PARBAYSE	1971	90 m3/h	Oui	Non	RL
Reprise et bache St Faust Eglise	SAINT-FAUST	1972	30 m3/h	Oui	Non	RL
Surpresseur dans réservoir St Faust Cité des Abeilles (8310)	SAINT-FAUST	1998	17 m3/h	Oui	Non	SP
Surpression dans réservoir de St Faust Cazalet (8270)	SAINT-FAUST	1972	10 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur de Vielleségure	VIELLESEGURE	2009	10 m3/h	Oui	Non	SP

3-1-3- Le réseau

- le linéaire total du réseau est estimé à environ **918 km**
- les extensions représentent **865 m** environ soit **0,09 %** du linéaire du réseau
- le renouvellement des canalisations réalisé en 2021 concerne **8,95 km** soit **0,97 %** du linéaire total.
- en moyenne sur les 5 derniers exercices, **34,83 km** de réseau ont été renouvelés soit un taux de renouvellement annuel moyen de **0,76 %**.

En effet, les conséquences du vieillissement des canalisations sont :

- le gaspillage des ressources
- la baisse du rendement
- l'augmentation du nombre de réparations et du coût d'exploitation
- l'augmentation du nombre d'interruptions de service nécessaires aux réparations
- la dégradation des voiries et des perturbations de circulation

3-1-4- Les branchements

Le S.M.E.A. Gave et Baïse alimente en eau potable 39 communes de façon totale ou partielle (Bugnein, Gan, Jurançon, Lacq-Audéjos, Laroïn, Lasseube, Ledeuix, Loubieng, Monein, Préchacq-Navarrenx, Saucède). Selon le dernier recensement effectué, la population desservie par le syndicat s'élève à près de **30 228 habitants** pour un total de **14 694 branchements** d'eau potable.

En 2021, **24** nouveaux branchements au réseau public de distribution ont été réalisés.

Le S.M.E.A. Gave et Baïse compte environ 210 km de canalisations de branchements. En 2020, **204** branchements ont été renouvelés (environ **1,4 %** du nombre total) dont **104** par SAUR dans le cadre du contrat de délégation du service public. Ces renouvellements concernent essentiellement les branchements en Polyéthylène, matériau qui présente souvent un vieillissement et une fragilisation anormalement prématurés dans certaines conditions d'exploitation du service (désinfection au bioxyde de chlore jusqu'en septembre 2018, pression de service > 3,5 bars, température de l'eau dépassant les 20°C l'été). Ce phénomène connu a fait l'objet de nombreuses publications dans la presse spécialisée.

Face à ce phénomène, le syndicat a décidé depuis 2008 de ne plus poser de canalisations en polyéthylène classique pour les branchements et antennes de petits diamètres qui sont désormais constitués de canalisations en PVC ou en polyéthylène avec revêtement intérieur en PVDF. De plus, le désinfectant utilisé depuis septembre 2018 est le Chlore, 6 stations de rechloration intermédiaires ayant été mises en service au 1^{er} trimestre 2019.

Selon le règlement de service, la fourniture de l'eau est assurée par le délégataire dans un délai de **48 heures** suivant la souscription de l'abonnement s'il s'agit d'un branchement existant. Ce délai est porté à **20 jours ouvrables** pour un branchement neuf, à compter de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

3-1-5- Indicateurs de connaissance du réseau et de protection de la ressource

La totalité de la ressource en eau du Syndicat est située dans les champs captant du Gave de Pau. Comme tout producteur et distributeur d'eau à usage alimentaire, le S.M.E.A. Gave et Baïse se doit de protéger sa ressource. L'indice d'avancement de la protection de la ressource permet de se situer dans cette démarche. Il concerne dans notre cas l'établissement des périmètres de protection. La valeur obtenue pour la ressource en **2021** est de **80%**, ce qui correspond à la mise en œuvre des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 14 août 2014 pour les captages P1, P4, P5, P7, FE7, FE7bis, P8, FE10 et P9, et de l'Arrêté Préfectoral du 24 août 2016 pour les captages P1A et P2A.

D'autre part, chaque syndicat doit être en mesure de fournir aux usagers des informations précises sur son réseau. On peut ainsi établir un degré d'avancement de la politique patrimoniale du Syndicat Gave et Baïse. Pour **2021**, celui-ci s'élève à **109** ce qui correspond à une bonne connaissance des éléments constitutifs des infrastructures du service (réseaux, ouvrages, appareils hydrauliques) et à la mise en œuvre d'une véritable gestion patrimoniale avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux.

3-2- Les volumes d'eau

3-2-1- Volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Désignation volume	2020	2021
Volume produit	2 997 286	3 035 019
Volume importé	4 322	6 532
Volume exporté	5 838	5 866
Total volume mis en distribution	2 995 770	3 035 685
Evolution N / N-1	-	+ 1,33 %

Volumes annuels mis en distribution exprimés en m³

Définitions des termes liés à l'exploitation

Volume exporté : volume d'eau (brute ou traitée) produite délivrée à un client extérieur au périmètre du contrat.

Volume vendu en gros = volume exporté

Volume importé : volume d'eau (brute ou traitée) achetée à un client extérieur au périmètre du contrat (autre Collectivité, Syndicat ou commune).

Volume acheté en gros = volume importé

Volume mis en distribution : volume distribué, issu des ouvrages de production pour être introduit dans le réseau de distribution en vue d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat.

3-2-2- Production

Le S.M.E.A. Gave et Baïse produit la totalité de son eau potable au niveau de la station de production de Tarsacq. L'eau est issue de 7 puits de pompage et 3 forages qui prélèvent l'eau au niveau de la nappe alluviale du gave de Pau (champs captant d'Arbus/Tarsacq et d'Artiguelouve). Pour l'année **2021**, la production du Syndicat représente un volume total de **3 035 019 m³** (soit un volume journalier moyen de **8 315 m³ / jour**).

L'exercice **2021** se caractérise par une légère hausse du volume annuel produit par rapport à 2020 (**+ 37 733 m³**). Cette évolution correspond à une augmentation de la consommation pondérée par la poursuite de la diminution des volumes de fuites grâce aux recherches et réparation de fuites ainsi que des renouvellements de canalisations.

3-2-3- Exportations

Les exportations d'eau du Syndicat s'élèvent à **5 866 m³** en **2021**. Ces transferts d'eau se font vers d'autres syndicats d'eau potable ayant des besoins d'eau particuliers lors de certaines périodes (SIAEP d'Estos-Ledeux-Verdets pour l'alimentation de la commune de Saucède, SIAEP de Navarrenx, Ville d'Orthez notamment).

3-2-4- Importations

Lorsque le S.M.E.A. Gave et Baïse rencontre des problèmes au niveau de la distribution en eau (fuites importantes, arrêt momentané de la production, travaux) des importations d'eau sont possibles grâce à des conventions passées avec plusieurs services d'eau potable voisins. En outre, 3 quartiers sur Argagnon, Castétis et Mont sont alimentés par 2 services voisins compte tenu des contraintes altimétriques. Au total, **6 532 m³** ont été importés en **2021**.

3-2-5- Volumes consommés

Période de relève des compteurs : la relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour extrapoler les différents volumes.

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du **19/11/2021 (312 jours)**.

Le volume d'eau consommé hors vente en gros au cours de l'année **2021** est de **1 735 922 m³** (ramené à une période de 365 jours)

La répartition des volumes consommés par commune par tranche sont présentés dans les tableaux et graphiques suivants :

Commune	relève 1er semestre 2021	relève 2nd semestre 2021	année 2021 (312 jours de relève)	année 2020 (380 jours de relève)
ABIDOS	8 761	21766	30 527	14 250
ABOS	9 892	7177	17 069	24 800
ARBUS	22 718	19939	42 657	60 129
ARGAGNON	18 094	9477	27 571	32 296
ARTIGUELOUVE	42 457	29975.5	72 432	85 703
AUBERTIN	15 834	13721.5	29 555	39 351
BESINGRAND	2 863	2844	5 707	7 390
BIRON	11 137	9899	21 035	30 941
BUGNEIN	266	266	532	936
CARDESSE	9 027	7526	16 553	22 106
CASTETIS	17 101	7220	24 321	30 664
CASTETNER	6 169	3400	9 569	10 327
CUQUERON	5 521	3969	9 490	11 777
GAN	1615	1616	3 232	3 681
JURANCON	495	495	989	2 081
LACOMMANDE	4 606	3686	8 292	9 705
LACQ	68 291	56621	124 912	134 098
LAGOR	29 190	25285	54 475	62 193
LAHOURCADE	17 266	8997	26 263	32 450
LAROIN	17 331	11362	28 693	36 297
LASSEUBE	4810	4810	9 619	12 140
LEDEUIX	26	26	52	85
LOUBIENG	5 378	3351	8 729	9 329
LUCQ DE BEARN	34 636	25805.5	60 441	83 511
MASLACQ	20 227	12430	32 657	40 712
MONEIN	104 904	84745	189 649	228 592
MONT	46 436	26864	73 300	76 871
MOURENX	194 829	164580	359 408	370 707
NOGUERES	6 827	5716	12 543	13 941
OS MARSILLON	15 181	10607	25 788	23 879
PARBAYSE	6 966	6410	13 376	15 849
PARDIES	24 988	11354	36 342	44 848
PRECHACQ NAVARREX	32	32	64	76
SAUCEDE	245	245	490	704
SARPOURENX	6 334	5112	11 446	13 516
SAUVELADE	10 123	7805	17 928	23 489
ST FAUST	22 370	11179	33 549	46 029
TARSACQ	8 827	14293	23 120	26 088
VIELLESEGURE	13 710	7772	21 482	26 172
Total	835 480	648 377	1 483 857	1 707 713

Volumes consommés par commune hors ventes en gros

3-3- Le rendement du réseau

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur une l'année civile à 365 jours.

- **Rendement du réseau de distribution** = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) * 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Le rendement du réseau syndical est estimé à **59,28 %** ce qui, pour un réseau rural, est jugé « **médiocre** » par l'Agence de l'Eau, et en légère amélioration par rapport à **2020 (+ 2,26)**.

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	2 997 286	3 035 019	+ 1,26 %
Volume acheté en gros	4 322	6 532	+ 51,14 %
Volume vendu en gros	5 838	5 866	+ 0,48 %
Volume consommé autorisé	1 705 747	1 797 101	+ 5,36 %
Rendement IDM (%)	57,02	59,28	+ 2,26

Détail des volumes pris en compte dans les besoins réseaux :

Volumes consommés et non comptabilisés (m3)	36 310
Essai des poteaux d'incendie	2 560
Manœuvres incendie	10 000
Consommation sans comptage	17 000
Chasse d'eau sur le réseau s'assainissement	6 750
Volumes utilisés pour les besoins du services (m3)	24 968
Nettoyage des réservoirs	6 903
Désinfection après travaux	731
Purges des antennes	7 284
Autres consommations pour raison de service	2 350
Analyseurs de chlore / analyseur en ligne	7 700
Total	61 278

Soit **61 278 m³** non comptabilisés autorisés estimés en **2021**.

3-4- Indices linéaires de pertes

- **Indice linéaire de pertes en réseau** = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

L'indice linéaire de pertes du syndicat Gave et Baïse est estimé à **3,69 m³/km/j**. Il s'agit d'un chiffre élevé pour un réseau rural comme celui du Syndicat. Cet indicateur traduit le rendement hydraulique médiocre du réseau. Il est en légère baisse (amélioration) par rapport à l'exercice 2020.

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	2 997 286	3 035 019	+ 1,26 %
Volume acheté en gros	4 322	6 532	+ 51,14 %
Volume vendu en gros	5 838	5 866	+ 0,48 %
Volume consommé autorisé	1 705 747	1 797 101	+ 5,36 %
Volume produit	2 997 286	3 035 019	+ 1,26 %
Linéaire du réseau	918	919	+ 0,12%
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	3,85	3,69	- 4,11%

- **Indice linéaire des volumes non-comptés** = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / (linéaire réseau x 365)

L'indice linéaire des volumes non-comptés est lui estimé à **3,87 m³/km/j**.

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	2 997 286	3 035 019	+ 1,26 %
Volume acheté en gros	4 322	6 532	+ 51,14 %
Volume vendu en gros	5 838	5 866	+ 0,48 %
Volume mis en distribution	1 705 747	1 797 101	+ 5,36 %
Volume consommé	2 997 286	3 035 019	+ 1,26 %
Linéaire du réseau	918	919	+ 0,12%
Indice linéaire de volume non compté	4,05	3,87	- 4,23%

Cet indicateur de performance est l'indicateur de référence dans le contrat de délégation de service public. Il fait l'objet d'objectifs contractuels annuels définis en annexe n°8 du contrat de délégation du service public.

Pour l'exercice **2021**, l'objectif contractuel fixé à **3,50 m³/km/j** n'a pas été atteint.

3-5- Qualité de l'eau

Dans le but de fournir une eau de qualité tout au long de l'année et en tous points du réseau, l'exploitant met en place des contrôles d'auto-surveillance qui s'ajoutent aux contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les prélèvements effectués subissent des analyses physico-chimiques et bactériologiques. Le bilan des analyses réalisées en **2021** est le suivant :

Synthèse des analyses sur l'eau au distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	85	85	100	0	0	0
Physico-chimique	85	85	100	10	10	100
Nombre total d'échantillons	85	85	100	10	10	100

Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Commentaire sur l'eau distribuée

Le bilan des analyses détaillées de l'Agence Régionale de Santé figure en annexe 1.

Le taux de conformité des analyses microbiologiques (contrôle sanitaire) est de **100 %**.

Le taux de conformité des analyses physico-chimiques (contrôle sanitaire) est de **100 %**.

L'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

3-7- Qualité du service rendu**3-7-1- Fuites**

Le nombre de fuites annuelles est un indicateur qui permet d'évaluer la qualité du réseau ainsi que du service rendu à l'utilisateur.

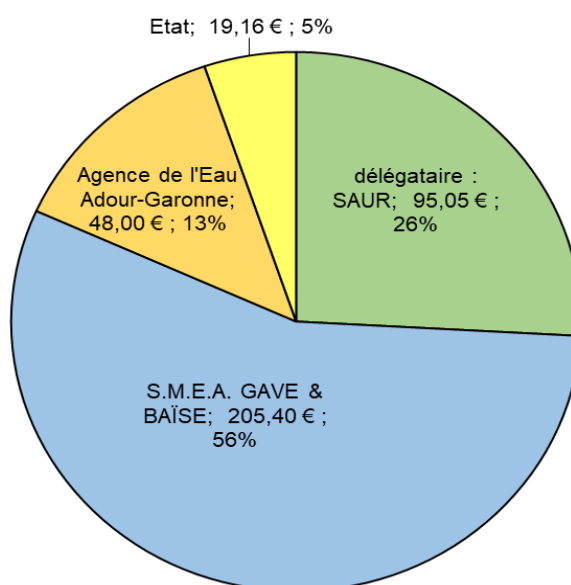
On dénombre **205 fuites** réparées sur le Syndicat pour l'année **2021** (127 fuites sur conduites et 78 fuites sur branchements). Le nombre de fuites en 2021 est en légère baisse par rapport à 2020 (224 fuites).

Ces fuites conduisent parfois à des manques d'eau ou encore à des interruptions de service non-programmées. De plus, elles nécessitent parfois des interventions susceptibles d'endommager la voirie.

IV – Les indicateurs financiers

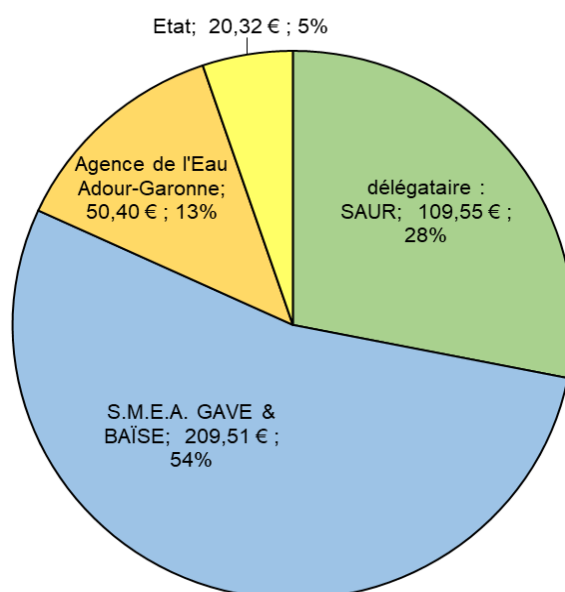
4-1- Les chiffres clefs

Fin du contrat de délégation du 01/01/2013 au 30/06/2021	2020	du 01/01/2021 au 30/06/2021
Part fixe S.M.E.A. GAVE & BAÏSE (€/an)	26,00 €	26,60 €
Part S.M.E.A. GAVE & BAÏSE consommation (€/m³)	1,44 €	1,49 €
Part SAUR abonnement 15 mm (€/an)	39,63 €	39,86 €
Part SAUR consommation 1 à 25 m³ (€/m³)	0,2528 €	0,2543 €
Part SAUR consommation 26 à 500 m³ (€/m³)	0,5110 €	0,5140 €
Part SAUR consommation > à 500 m³ (€/m³)	0,6742 €	0,6783 €
Part Agence de l'Eau - Préservation ressources (€/m³)	0,0700 €	0,0700 €
Part Agence de l'Eau - Lutte contre pollution (€/m³)	0,3300 €	0,3300 €
montant facture 120 m³ TTC du service public d'eau potable	360,07 €	367,61 €
évolution N/N-1 facture 120 m ³ AEP	2,2%	2,1%
Prix moyen au m³ TTC du service public d'eau potable	3,00 €	3,06 €



Parts respectives de la facture du service public d'eau potable du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour une consommation annuelle de 120 m³

Entrée en vigueur du contrat de délégation du 01/07/2021 au 31/12/2030	du 01/07/2021 au 31/12/2021	2022
Part fixe S.M.E.A. GAVE & BAÏSE (€/an)	68,60 €	70,04 €
Part S.M.E.A. GAVE & BAÏSE consommation 1 à 25 m3 (€/m³)	1,7900 €	1,8286 €
Part S.M.E.A. GAVE & BAÏSE consommation 26 à 500 m3 (€/m³)	2,0940 €	2,1401 €
Part S.M.E.A. GAVE & BAÏSE consommation > à 500 m3 (€/m³)	2,3600 €	2,4127 €
<i>dont Part SAUR abonnement 15 mm (€/an)</i>	<i>42,00 €</i>	<i>43,05 €</i>
<i>dont SAUR consommation 1 à 25 m3 (€/m³)</i>	<i>0,3000 €</i>	<i>0,3075 €</i>
<i>dont SAUR consommation 26 à 500 m3 (€/m³)</i>	<i>0,6040 €</i>	<i>0,6191 €</i>
<i>dont SAUR consommation > à 500 m3 (€/m³)</i>	<i>0,8700 €</i>	<i>0,8918 €</i>
Part Agence de l'Eau - Préservation ressources (€/m³)	0,0900 €	0,0900 €
Part Agence de l'Eau - Lutte contre pollution (€/m³)	0,3300 €	0,3300 €
montant facture 120 m³ TTC du service public d'eau potable	382,63 €	389,79 €
évolution N/N-1 facture 120 m ³ AEP	4,1%	1,9%
prix au m³ TTC du service public d'eau potable	3,19 €	3,25 €



Parts respectives de la facture du service public d'eau potable du 01/07/2021 au 31/12/2021 pour une consommation annuelle de 120 m³

4-1-1- Le prix du m³

A compter du 01/07/2021, un nouveau contrat de délégation du service public est entré en vigueur. Le régime financier de ce contrat est différent du précédent, il s'agit désormais d'une délégation à paiement public : l'ensemble de la redevance du service figurant sur la facture est reversée au syndicat (délégant) qui reverse au délégataire ultérieurement la part qui lui revient telle que définie par les termes du contrat, sur justificatifs.

Prix moyen au m³ = prix TTC d'une facture type pour une consommation de 120 m³ en 2021 / 120
= **3,06 € pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2021 (fin du contrat 2013-2021)**
= **3,25 € pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021 (contrat 2021-2030 entré en vigueur le 01/07/2021)**

En moyenne en **2021**, le prix du m³ d'eau potable distribuée par le réseau public intercommunal du S.M.E.A. Gave et Baïse est de **3,06 € du 01/01/2021 au 30/06/2021**
3,25 € du 01/07/2021 au 31/12/2021

Pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2021 :

L'exploitant SAUR reçoit 25,9 % du montant de la facture, le S.M.E.A GAVE & BAÏSE 55,9 %.
13,1 % reviennent à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 5,2 % à l'Etat (TVA).

Pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021 :

L'exploitant SAUR reçoit 28,1 % du montant de la facture, le S.M.E.A GAVE & BAÏSE 53,1 %.
12,9 % reviennent à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 5,2 % à l'Etat (TVA).

4-1-2- Décomposition du prix du service public de distribution d'eau potable

- **part du délégataire SAUR** : rémunère les charges d'exploitation du service (entretien, surveillance, maintenance, réparations, renouvellement de certains équipements, service clientèle). Cette part revient à SAUR, son tarif étant fixé par les conventions de délégation de service public en vigueur respectivement du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2021 et du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2030 . L'évolution des tarifs chaque année est déterminée par une formule d'actualisation contractuelle.
- **Part du S.M.E.A. GAVE & BAÏSE** : rémunère les charges de fonctionnement du syndicat et surtout les investissements sur les infrastructures intercommunales de production et de distribution d'eau potable (renouvellements des canalisations, sécurisation de la production et de la distribution, réhabilitation d'ouvrages). Elle revient au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE ET BAÏSE, dont le Comité Syndical (72 délégués) fixe le tarif chaque année par délibération.
- **Redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Les redevances "Préservation des Ressources" et "Lutte contre la Pollution" sont perçues par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dont le Conseil d'Administration vote les tarifs chaque année. Ces redevances permettent à l'Agence de verser des subventions aux collectivités sur les projets d'infrastructures éligibles. **Cf. annexe 2**
- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)** : taxe perçue par l'Etat. Son taux est de 5,5 %.

4-1-3- Versements « solidarité »

L'association « Eau Vive » est bénéficiaire des versements du syndicat à la hauteur de 3 000 € par an. Cela représente environ 0,0017 € par m³ facturé à l'abonné.

L'association Eau Vive met en œuvre et finance des projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées en faveur des populations du SENEGAL et du TOGO.

4-2- Fiches tarifs types

Figurent ci-après 2 spécimens de factures respectivement au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} janvier 2022 du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse.

Vos Contacts :

Accueil : Avenue Charles Moureu
64150 MOURENX
De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundi et
vendredi.

Téléphone : 05 81 31 85 00

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 00

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Courrier : TSA 20005
64239 LESCAR CEDEX

Référence à rappeler

51

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SMEAGB

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	70,11 €	
Consommation TTC	297,50 €	soit 0,0025 €/Litre
Total facture TTC	367,61 €	
	367,61 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
MOURENX	E10IA641382X	015 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	308,85 € HT 325,83 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale	Année 2021					26,60	5,50
Abonnement part SAUR	Année 2021					39,86	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2021		120	1,4900	178,80		5,50
Consommation part SAUR	Année 2021	1 à 25	25	0,2543	6,36		5,50
		26 à 120	95	0,5140	48,83		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2021		120	0,0700	8,40		5,50

Organismes publics	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		120	0,3300	39,60		5,50

Total Facture	367,61 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 348,45 €
TVA sur les débits : 19,16 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale

Adresse desservie

OS MARSILLON

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.saurclient.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

SMEA Gave et Baïse
SAUR pour le compte du SMEAGB

www.saurclient.fr

05 81 31 85 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Urgences : 05 81 91 35 00

TSA 20005
64239 LESCAR CEDEX

Avenue Charles Moureu
64150 MOURENX
Lundi : 9h à 12h et 13h30 à 16h Mercredi :
9h à 12h et 13h30 à 17h Samedi de 9h à
12h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2022

Facture N° Simulation

Détails au verso

Montant TTC 389,79 €

■ Distribution de l'eau potable	348,01 €
■ Organismes publics	41,78 €
■ Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture



■ Distribution de l'eau potable 89.3%
■ Organismes publics 10.7%

ⓘ Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION	INFORMATIONS
218337 / 016 mm			120 m ³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m ³	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					329,87		348,01
Abonnement					70,04		73,89
Part SMEAGB	Année 2022				70,04	5,50	
Consommation					250,83		274,12
Part SMEAGB	Année 2022	1 à 25	25	1,8288	45,72	5,50	
		26 à 120	95	2,1401	203,31	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2022		120	0,0900	10,80	5,50	
ORGANISMES PUBLICS					39,60		41,78
Consommation					39,60		41,78
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,3300	39,60	5,50	
Montant facturé					360,47		389,79
Prix au litre (hors abonnement) 0,00283 € TTC							
	TVA 0,0 %			HT	0,00		
	TVA 5,50 %			TVA	360,47	20,32	
				Total	360,47	20,32	380,79

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	0,00
Montant à payer en € TTC	389,79

V – Compte d'affermage

Ci-dessous figure les comptes annuels de résultat d'exploitation du délégataire du service public SAUR pour l'exercice 2021 en distinguant les périodes du 01/01/2021 au 30/06/2021 (contrat 2013-2021) et celle du 01/07/2021 au 31/12/2021 (contrat 2021-2030) :

SAUR		30/05/2022		
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION				
ANNEE 2021				
(en application du décret du 14 mars 2005)				
GESTION DU SERVICE EAU POTABLE				
Région	SUD-OUEST			
Centre	PYRENEES GARONNE			
Département	PYRENEES-ATLANTIQUES			
Collectivité	SD GAVE ET BAISE (fin 30/06)			
LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS		4 580,6	3 280,2	-28,4
Exploitation du service		1 342,0	732,3	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		3 089,0	2 488,0	
Travaux attribués à titre exclusif		124,7	47,1	
Produits accessoires		24,9	12,8	
CHARGES		5 077,3	3 573,6	-29,6
Personnel		635,2	358,2	
Energie électrique		172,5	89,1	
Achats d'eau		3,2	5,3	
Produits de traitement		3,1	2,8	
Analyses		14,9	-3,0	
Sous-traitance, matières et fournitures		215,3	105,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		57,9	23,1	
Autres dépenses d'exploitation		306,8	167,6	
- Télécommunications, poste et télégestion		23,3	2,6	
- Engins et véhicules		137,7	80,0	
- Informatique		94,1	53,0	
- Assurances		12,1	5,7	
- Locaux		23,1	9,5	
- Divers		16,5	16,8	
Contribution des services centraux et recherche		159,9	90,4	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		3 089,0	2 488,0	
- Part collectivité		2 548,0	1 808,0	
- Autres organismes publics		541,0	680,0	
Charges relatives aux renouvellements		334,2	183,1	
- Pour garantie de continuité du service		20,0	27,3	
- Programme contractuel		28,7	11,3	
- Fonds contractuel		285,5	144,5	
Charges relatives aux investissements contractuels		35,6		
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		35,6		
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		24,2	22,0	
Charges relatives investissements du domaine privé		23,0	10,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		2,5	31,6	
RESULTAT AVANT IMPOT		-496,7	-293,4	40,9
RESULTAT		-496,7	-293,4	40,9

Compte annuel de résultat d'exploitation de SAUR du 01/01/2021 au 30/06/2021

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
Région **SUD-OUEST**
Centre **PYRENEES GARONNE**
Département **PYRENEES-ATLANTIQUES**
Collectivité **SMEA GAVE ET BAÏSE EAU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS			2 275,8	-
Exploitation du service			843,9	
Collectivités et autres organismes publics			1 359,3	
Travaux attribués à titre exclusif			39,6	
Produits accessoires			32,9	
CHARGES			2 299,2	-
Personnel			305,4	
Energie électrique			87,4	
Achat d'eau			1,1	
Produits de traitement			2,7	
Analyses			15,3	
Sous-traitance, matières et fournitures			104,4	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)			25,0	
Autres dépenses d'exploitation			167,3	
- Télécommunications, poste et télégestion			7,1	
- Engins et véhicules			65,1	
- Informatique			59,8	
- Assurances			7,0	
- Locaux			11,4	
- Divers			16,9	
Contribution des services centraux et recherche (6% CA)			55,0	
Collectivités et autres organismes publics			1 359,3	
- Part collectivité			1 359,3	
- Autres organismes publics			0,0	
Charges relatives aux renouvellements			146,2	
- Pour garantie de continuité du service			20,2	
- Programme contractuel			126,1	
Charges relatives aux investissements contractuels			20,4	
- Annuité emprunt collectivité prises en charge (2)			20,4	
Charges relatives investissements du domaine privé			9,5	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux			0,0	
RESULTAT AVANT IMPOT			-23,5	-
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)				
RESULTAT			-23,5	-

Compte annuel de résultat d'exploitation de SAUR du 01/07/2021 au 31/12/2021

VI – Etat de la dette du service eau potable

La durée théorique d'extinction de la dette du service eau potable (P153.2 - service de l'eau potable) est de **4,2 ans** au 31/12/2021.

NB : Cette forte réduction apparente de la durée théorique d'extension de la dette alors que l'encours de la dette a augmenté provient du changement du régime financier du contrat de délégation en vigueur depuis le 01/07/2021 qui a conduit à des recettes exceptionnelles en 2021 et à un décalage en 2022 de reversement d'un acompte vers SAUR.

AEP	2020	2021
Epargne de gestion	2 077 441	3 865 567
Autofinancement brut	1 677 734	3 490 297
Autofinancement net	564 455	2 341 781
Encours total de la dette au 31/12	14 385 118	14 636 602
Flux sur dette	72,8%	39,4%
Durée d'extinction dette	8,6	4,2

VII - Compte administratif du service eau potable

Figure ci-après le compte administratif du service eau potable pour l'exercice 2021 :

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 454 568,29	G 5 200 882,01	G-A +2 746 313,72
	Section d'investissement	B 3 722 331,11	H 4 130 693,06	H-B +408 361,95

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 659 090,65	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 223 646,80	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		6 176 899,40 <small>P= A+B+C+D</small>	10 214 312,52 <small>Q= G+H+I+J</small>	+4 037 413,12 <small>= Q-P</small>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 1 843 178,00	L 1 545 143,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 843 178,00	= K+L 1 545 143,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 454 568,29	= G+I+K 5 859 972,66	+3 405 404,37
	Section d'investissement	= B+D+F 5 565 509,11	= H+J+L 5 899 482,86	+333 973,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 8 020 077,40	= G+H+I+J+K+L 11 759 455,52	+3 739 378,12

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 843 178,00	L 1 545 143,00
	Op. Equip. n°22 TRAVAUX PROGRAMME	1 504 895,00	1 398 805,00
	Op. Equip. n°23 TRAVAUX HORS PROGRAMME	154 430,00	146 338,00
	Op. Equip. n°25 SIEGE DU SYNDICAT	2 540,00	
	Op. Equip. n°27 ACQUISITION VEHICULES	15 828,00	
	Op. Equip. n°30 SECURISATION CHAMP CAPTANT	2 131,00	
	Op. Equip. n°31 UPEP MUTUALISEE D'ARTIGUELOUVE	163 354,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et no rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 069 650,00	575 259,02			1 494 390,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	551 000,00	525 273,62			25 726,38
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	84 700,00	58 604,43			26 095,57
Total des dépenses de gestion des services		2 705 350,00	1 159 137,07	0,00	0,00	1 546 212,93
66	Charges financières	379 271,00	200 033,49	175 237,00		4 000,51
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	4 054,73			17 945,27
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
022	Dépenses imprévues	59 215,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 165 836,00	1 363 225,29	175 237,00	0,00	1 627 373,71
023	Virement à la section d'investissement (1 644 218,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	919 109,00	916 106,00			3 003,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 563 327,00	916 106,00	0,00	0,00	1 647 221,00
TOTAL		5 729 163,00	2 279 331,29	175 237,00	0,00	3 274 594,71
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	4 880 000,00	5 012 607,15			-132 607,15
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	17 400,00	15 877,68			1 522,32
Total des recettes de gestion des services		4 897 400,00	5 028 484,83	0,00	0,00	-131 084,83
76	Produits financiers	50,00	52,95			-2,95
77	Produits exceptionnels	500,00	221,50			278,50
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
Total des recettes réelles d'exploitation		4 897 950,00	5 028 759,28	0,00	0,00	-130 809,28
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	172 123,00	172 122,73			0,27
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(
Total des recettes d'ordre d'exploitation		172 123,00	172 122,73	0,00	0,00	0,27
TOTAL		5 070 073,00	5 200 882,01	0,00	0,00	-130 809,01
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		659 090,65				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	5 510 062,00	2 381 330,74	1 843 178,00	1 285 553,26
Total des dépenses d'équipement		5 510 062,00	2 381 330,74	1 843 178,00	1 285 553,26
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	400,00	396,39		3,61
16	Emprunts et dettes assimilés	1 148 516,00	1 148 515,84		0,16
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	61 310,00			
Total des dépenses financières		1 210 226,00	1 148 912,23	0,00	61 313,77
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	19 965,41		80 034,59
Total des dépenses réelles d'invest.		6 820 288,00	3 550 208,38	1 843 178,00	1 426 901,62
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	172 123,00	172 122,73		0,27
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		172 123,00	172 122,73	0,00	0,27
TOTAL		6 992 411,00	3 722 331,11	1 843 178,00	1 426 901,89
Pour information					
D 001		0,00			
Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	1 373 652,00	462 836,45	1 545 143,00	-634 327,45
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 400 000,00	1 400 000,00		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 773 652,00	1 862 836,45	1 545 143,00	-634 327,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	1 331 785,00	1 331 785,20		-0,20
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		1 331 785,00	1 331 785,20	0,00	-0,20
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	19 965,41		80 034,59
Total des recettes réelles d'invest.		4 205 437,00	3 214 587,06	1 545 143,00	-554 293,06
021	Virement de la section de fonctionnement	1 644 218,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	919 109,00	916 106,00		3 003,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		2 563 327,00	916 106,00	0,00	1 647 221,00
TOTAL		6 768 764,00	4 130 693,06	1 545 143,00	1 092 927,94
Pour information					
R 001		223 646,80			
Solde d'exécution positif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	575 259,02		575 259,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	525 273,62		525 273,62
014	Atténuations de produits			
60	<i>Chapitre 60</i>			
65	Autres charges de gestion courante	58 604,43		58 604,43
66	Charges financières	375 270,49		375 270,49
67	Charges exceptionnelles	4 054,73		4 054,73
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		916 106,00	916 106,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		1 538 462,29	916 106,00	2 454 568,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 454 568,29
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues	396,39	172 122,73	172 519,12
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	1 148 515,84		1 148 515,84
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	2 381 330,74		2 381 330,74
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	19 965,41		19 965,41
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		3 550 208,38	172 122,73	3 722 331,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 722 331,11
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Chapitre 60</i>			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	5 012 607,15		5 012 607,15
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	15 877,68		15 877,68
76	Produits financiers	52,95		52,95
77	Produits exceptionnels	221,50	172 122,73	172 344,23
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		5 028 759,28	172 122,73	5 200 882,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	659 090,65
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 859 972,66
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	462 836,45		462 836,45
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	1 400 000,00		1 400 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		916 106,00	916 106,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	19 965,41		19 965,41
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		1 882 801,86	916 106,00	2 798 907,86

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	223 646,80
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 331 785,20
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 354 339,86
---	---------------------

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 069 650,00	575 259,02			1 494 390,98
604	Achats études, presta de services, équ	470 800,00	17 891,16			452 908,84
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	8 000,00	5 391,09			2 608,91
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	7 000,00	6 441,93			558,07
6064	Fournitures administratives	6 500,00	4 350,78			2 149,22
6066	Carburants	8 500,00	4 063,82			4 436,18
6068	Autres matières et fournitures	850,00				850,00
613	Locations, droits de passage & servitu	11 700,00	9 975,07			1 724,93
61521	Bâtiments publics	270 000,00	21 109,65			248 890,35
61528	Autres	2 500,00				2 500,00
6155	Sur biens mobiliers	8 500,00	6 588,68			1 911,32
6156	Maintenance	170 000,00	4 492,63			165 507,37
616	Primes d'assurances	25 500,00	23 649,91			1 850,09
617	Études et recherches	8 500,00	5 650,64			2 849,36
618	Divers	17 000,00	3 077,85			13 922,15
622	Rémunérations d'intermédiaires et ho	9 000,00	648,00			8 352,00
623	Publicité, publications, relations publique	4 200,00	1 538,00			2 662,00
624	Transport de biens et transports colle	200,00	90,00			110,00
625	Déplacements, missions et réceptions	17 000,00	2 198,26			14 801,74
626	Frais postaux et de télécommunication	18 000,00	16 298,13			1 701,87
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	1 800,00			1 200,00
628	Divers	1 001 700,00	438 720,42			562 979,58
635	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (a	1 200,00	1 283,00			-83,00
012	Charges de personnel et frais assim	551 000,00	525 273,62			25 726,38
6410	Rémunérations du personnel	380 000,00	365 088,90			14 911,10
6450	Charges de sécurité sociale et de prév	102 000,00	102 664,21			-664,21
647	Autres charges sociales	17 000,00	12 393,51			4 606,49
648	Autres charges de personnel	52 000,00	45 127,00			6 873,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	84 700,00	58 604,43			26 095,57
653	Indem. & frais mission & formation des é	39 000,00	32 748,36			6 251,64
6541	Créances admises en non-valeur	500,00				500,00
6542	Créances éteintes	200,00				200,00
658	Charges diverses de gestion courante	45 000,00	25 856,07			19 143,93
66	Charges financières	379 271,00	200 033,49	175 237,00		4 000,51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	390 142,00	390 141,94			0,06
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	ICNE de l'exercice N	175 238,00		175 237,00		1,00
	ICNE de l'exercice N-1	-190 109,00	-190 108,45			-0,55
6615	Intérêts des comptes courants & de dépô	4 000,00				4 000,00
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	4 054,73			17 945,27
671	Charges exceptionnelles sur opératio	10 000,00	1 000,00			9 000,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieur	4 000,00	54,73			3 945,27
6742	Subventions exceptionnelles d'équipem	5 000,00				5 000,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonct	3 000,00	3 000,00			
68	Dotations aux amortissements, dépr					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé					
022	Dépenses imprévues	59 215,00				
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		3 165 836,00	1 363 225,29	175 237,00	0,00	1 568 158,71

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissemen	1 644 218,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entr	919 109,00	916 106,00			3 003,00
675	Valeurs comptables des éléments d'ac	3 000,00				3 000,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	916 109,00	916 106,00			3,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		2 563 327,00	916 106,00	0,00	0,00	3 003,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		5 729 163,00	2 279 331,29	175 237,00	0,00	1 571 161,71

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	175 237,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-190 108,45
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-14 871,45

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations d	4 880 000,00	5 012 607,15		-132 607,15
7011	Eau	4 700 000,00	4 832 607,15		-132 607,15
708	Produits des activités annexes	180 000,00	180 000,00		
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante	17 400,00	15 877,68		1 522,32
752	Revenus des immeubles	400,00	400,00		
7588	Autres	17 000,00	15 477,68		1 522,32
76	Produits financiers	50,00	52,95		-2,95
7688	Autres	50,00	52,95		-2,95
77	Produits exceptionnels	500,00	221,50		278,50
773	Mandats annulés ou atteints déchéanc		221,00		-221,00
775	Produits des cessions d'éléments d'ac	500,00			500,00
778	Autres produits exceptionnels		0,50		-0,50
78	Reprises sur amortissements, dépré				
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 897 950,00	5 028 759,28	0,00	-130 809,28
042	Opérations d'ordre de transfert ent	172 123,00	172 122,73		0,27
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	172 123,00	172 122,73		0,27
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		172 123,00	172 122,73	0,00	0,27
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		5 070 073,00	5 200 882,01	0,00	-130 809,01
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		659 090,65			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors				
21	Immobilisations corporelles (hors o				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
	Op. Eq. n°22 TRAVAUX PROGRAMM	4 598 582,00	1 944 769,50	1 504 895,00	1 148 917,50
	Op. Eq. n°23 TRAVAUX HORS PROGR	559 986,00	335 803,79	154 430,00	69 752,21
	Op. Eq. n°24 ACQUISITION MOBILIE	3 000,00			3 000,00
	Op. Eq. n°25 SIEGE DU SYNDICAT	55 363,00	27 083,47	2 540,00	25 739,53
	Op. Eq. n°26 TERRAINS	80 000,00	68 012,00		11 988,00
	Op. Eq. n°27 ACQUISITION VEHICULE	20 000,00		15 828,00	4 172,00
	Op. Eq. n°29 MATERIEL ET PRESTATI	15 000,00	5 661,98		9 338,02
	Op. Eq. n°30 SECURISATION CHAM	3 131,00		2 131,00	1 000,00
	Op. Eq. n°31 UPEP MUTUALISEE D	175 000,00		163 354,00	11 646,00
Total des dépenses d'équipement		5 510 062,00	2 381 330,74	1 843 178,00	1 285 553,26
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu	400,00	396,39		3,61
131	Subventions d'équipement	400,00	396,39		3,61
16	Emprunts et dettes assimilés	1 148 516,00	1 148 515,84		0,16
1641	Emprunts en euros	1 148 516,00	1 148 515,84		0,16
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	61 310,00			
Total des dépenses financières		1 210 226,00	1 148 912,23	0,00	3,77
4581	Op. Cpt. Tiers n°2021 POSE ET RENO	100 000,00	19 965,41		80 034,59
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	19 965,41	0,00	80 034,59
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 820 288,00	3 550 208,38	1 843 178,00	1 365 591,62
040	Opération d'ordre transfert entre se	172 123,00	172 122,73		
	Reprise sur autofinancement antér	172 123,00	172 122,73		0,27
1391	Subv. d'équipement	172 123,00	172 122,73		0,27
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		172 123,00	172 122,73	0,00	0,27
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		6 992 411,00	3 722 331,11	1 843 178,00	1 365 591,89
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00		

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçu	1 373 652,00	462 836,45	1 545 143,00	-634 327,45
131	Subventions d'équipement	1 373 652,00	462 836,45	1 545 143,00	-634 327,45
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1)	1 400 000,00	1 400 000,00		
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	1 400 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 2)				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 773 652,00	1 862 836,45	1 545 143,00	-634 327,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 331 785,00	1 331 785,20		-0,20
1064	Réserves règlementées	2 500,00	2 500,00		
1068	Autres réserves	1 329 285,00	1 329 285,20		-0,20
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		1 331 785,00	1 331 785,20	0,00	-0,20
4582	Op. Cpt. Tiers n°2021 POSE ET RENO	100 000,00	19 965,41		80 034,59
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	19 965,41	0,00	80 034,59
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 205 437,00	3 214 587,06	1 545 143,00	-554 293,06
021	Virement de la section de fonctionn	1 644 218,00			
040	Opérations d'ordre de transfert ent	919 109,00	916 106,00		3 003,00
211	Terrains	3 000,00			3 000,00
2805	Concessions & droits similaires, bre	2 765,00	2 764,00		1,00
2813	Constructions	38 006,00	39 727,53		-1 721,53
28156	Matériel spécifique d'exploitation	833 973,00	833 972,12		0,88
281756	Matériel spécifique d'exploitation	7 585,00	7 584,57		0,43
2818	Autres immobilisations corporelles	33 780,00	32 057,78		1 722,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 563 327,00	916 106,00	0,00	3 003,00
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 563 327,00	916 106,00	0,00	3 003,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		6 768 764,00	4 130 693,06	1 545 143,00	-551 290,06
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		223 646,80			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 22

LIBELLE : TRAVAUX PROGRAMME

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		4 598 582,00	A 1 944 769,50	1 504 895,00	1 148 917,50	B 6 780 301,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 598 582,00	1 944 769,50	1 504 895,00	1 148 917,50	6 780 301,96
2315	Installation, matériel et outillage technique	4 598 582,00	1 944 769,50	1 504 895,00	1 148 917,50	6 780 301,96

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		826 774,00	C 0,00	1 398 805,00	-572 031,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	826 774,00	0,00	1 398 805,00	-572 031,00	0,00
131	Subventions d'équipement	826 774,00		1 398 805,00	-572 031,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-1 944 769,50	D-B	-6 780 301,96

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 23

LIBELLE : TRAVAUX HORS PROGRAMME

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
DEPENSES		559 986,00	A	335 803,79	154 430,00	69 752,21	B	818 154,59
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	559 986,00		335 803,79	154 430,00	69 752,21		818 154,59
2315	Installation, matériel et outillage technique	559 986,00		335 803,79	154 430,00	69 752,21		818 154,59

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		441 878,00	C	0,00	146 338,00	295 540,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	441 878,00		146 338,00	295 540,00	0,00		0,00
131	Subventions d'équipement	441 878,00		146 338,00	295 540,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-335 803,79	D-B	-818 154,59

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24

LIBELLE : ACQUISITION MOBILIER

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
DEPENSES		3 000,00	A	0,00	0,00	3 000,00	B	9 240,43
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00		9 240,43
218	Autres immobilisations corporelles	3 000,00				3 000,00		9 240,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -9 240,43

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 25

LIBELLE : SIEGE DU SYNDICAT

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		55 363,00	A 27 083,47	2 540,00	25 739,53	B 378 977,73
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271,85
	Autres (2156,218)					1 271,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	55 363,00	27 083,47	2 540,00	25 739,53	377 705,88
2313	Constructions	55 363,00	27 083,47	2 540,00	25 739,53	375 893,88
	Autres (2315)					1 812,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-27 083,47	D-B	-378 977,73

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 26

LIBELLE : TERRAINS

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
DEPENSES		80 000,00	A	68 012,00	0,00	11 988,00	B	73 449,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	80 000,00		68 012,00		0,00		73 449,00
211	Terrains	80 000,00		68 012,00		11 988,00		73 449,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-68 012,00	D-B	-73 449,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 27

LIBELLE : ACQUISITION VEHICULES

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
DEPENSES		20 000,00	A	0,00	15 828,00	4 172,00	B	68 932,10
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00		0,00	15 828,00	4 172,00		68 932,10
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00			15 828,00	4 172,00		68 932,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-68 932,10

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 29

LIBELLE : MATERIEL ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		15 000,00	A 5 661,98	0,00	9 338,02	B 57 849,60
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	724,09	0,00	4 275,91	16 155,11
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	724,09		4 275,91	16 155,11
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	4 937,89	0,00	5 062,11	41 694,49
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	4 937,89		5 062,11	41 694,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-5 661,98	D-B	-57 849,60

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 30

LIBELLE : SECURISATION CHAMP CAPTANT

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
DEPENSES		3 131,00	A	0,00	2 131,00	1 000,00	B	574,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 131,00		0,00	2 131,00	1 000,00		574,50
2315	Installation, matériel et outillage technique	3 131,00		0,00	2 131,00	1 000,00		574,50

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-574,50

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 31
LIBELLE : UPEP MUTUALISEE D'ARTIGUELOUVE

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
DEPENSES		175 000,00	A	0,00	163 354,00	11 646,00	B	862 957,31
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		1 470,83
	Autres (218)							1 470,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	175 000,00		0,00	163 354,00	11 646,00		861 486,48
2315	Installation, matériel et outillage technique	175 000,00		0,00	163 354,00	11 646,00		592 654,98
	Autres (2313)							268 831,50

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	105 000,00	C	0,00	0,00	105 000,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	105 000,00		0,00	105 000,00		0,00
131	Subventions d'équipement	105 000,00			105 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-862 957,31

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2021	Montant des remboursements 2021		Encours restant dû au 31/12/2021
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
Néant						
51928 - Autres avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie		400 000,00				
9621333100	13/04/2021	400 000,00				
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)		400 000,00				

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					23 700 596,89									
1641 Emprunts en euros					23 700 596,89									
00003108592B	CREDIT FONCIER DE FRANCE			25/02/2015	1 000 000,00	F	EURIBOR	2,80	2,80	EUR	S	P	N	A-1
0157262001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/04/2001		01/02/2002	133 392,89	F		5,79	5,79	EUR	A	P	N	A-1
0206602001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/09/2002		01/02/2003	220 000,00	F		4,84	4,84	EUR	A	P	N	A-1
0232516001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	17/09/2004		01/02/2005	360 000,00	F		4,69	4,69	EUR	A	P	N	A-1
02363 000200410 02	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	17/04/2008		30/06/2013	250 000,00	F		4,71	4,71	EUR	A	P	N	A-1
02363 000200410 04	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	24/04/2014		05/03/2018	800 000,00	F		1,45	1,45	EUR	S	P	N	A-1
02363 000200410 05	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	28/06/2018		10/03/2019	900 000,00	F		1,57	1,57	EUR	S	P	N	A-1
20200109	CAISSE D'EPARGNE	15/03/2002		15/03/2003	300 000,00	F		5,48	5,48	EUR	A	P	N	A-1
20300195	CAISSE D'EPARGNE	14/03/2003		15/02/2004	500 000,00	F		4,50	4,50	EUR	A	P	N	A-1
20400199	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2004		01/02/2005	400 000,00	F		4,55	4,55	EUR	A	P	N	A-1
20700148	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2007		01/02/2008	1 650 000,00	F		4,18	4,18	EUR	S	P	N	A-1
363135	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	24/04/2015		10/01/2016	250 000,00	F		1,92	1,92	EUR	S	P	N	A-1
50584939801	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	28/09/2001		03/05/2002	137 204,00	F		5,65	5,65	EUR	A	P	N	A-1
5091497	CAISSE D'EPARGNE	21/05/2021		05/07/2022	1 400 000,00	F		0,85	0,85	EUR	A	P	N	A-1
51011358216	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	19/09/2003		19/02/2004	300 000,00	F		4,58	4,58	EUR	A	P	N	A-1
51018964650	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	01/07/2005		01/07/2006	500 000,00	F		3,90	3,90	EUR	A	P	N	A-1
51029025021	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	30/03/2006		13/04/2007	650 000,00	F		3,68	3,68	EUR	A	P	N	A-1
51056104674	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		10/03/2009	800 000,00	F		5,07	5,07	EUR	S	P	N	A-1
51068670785	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		10/04/2010	1 300 000,00	F		4,55	4,55	EUR	S	P	N	A-1
51082807276	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		05/02/2012	500 000,00	F		4,57	4,57	EUR	S	P	N	A-1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5954649	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2014		05/03/2021	1 050 000,00	F		1,06	1,06	EUR	S	P	N	A-1
8507892	CAISSE D'EPARGNE	17/04/2008		05/05/2009	800 000,00	F		5,54	5,54	EUR	A	P	N	A-1
8898955	CAISSE D'EPARGNE	17/04/2008		05/02/2012	1 000 000,00	F		4,39	4,39	EUR	A	P	N	A-1
9048136	CAISSE D'EPARGNE	17/04/2008		25/01/2013	600 000,00	F		4,58	4,58	EUR	A	P	N	A-1
9765892	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2014		05/02/2017	1 500 000,00	F		1,52	1,52	EUR	S	P	N	A-1
9847594	CAISSE D'EPARGNE	07/10/2016		01/07/2017	1 700 000,00	F		1,12	1,12	EUR	S	P	N	A-1
CO7687	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		30/09/2013	1 000 000,00	C		3,75	3,75	EUR	T	P	N	A-1
CO8515	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	24/04/2014		04/01/2016	1 450 000,00	F		1,82	1,82	EUR	S	P	N	A-1
MON268995EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/09/2010	487 500,00	F		3,92	3,92	EUR	T	P	N	A-1
MON268996EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/09/2010	162 500,00	F		2,99	2,99	EUR	T	P	N	A-1
MON268997EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/01/2011	350 000,00	F		4,03	4,03	EUR	A	P	N	A-1
MON526002EUR	LA BANQUE POSTALE	08/04/2019		01/06/2020	1 250 000,00	F		1,47	1,47	EUR	A	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
1687 Autres dettes														
TOTAL GENERAL					23 700 596,89									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2021											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résé- duelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				14 636 602,29					1 148 515,84	390 141,94		175 237,00
1641 Emprunts en euros				14 636 602,29					1 148 515,84	390 141,94		175 237,00
00003108592B	N			584 811,72	7,99	F	EURIBOR	2,80	64 372,96	17 729,70		5 685,67
0157262001	N				0,00	F		5,79	10 535,57	610,01		
0206602001	N			16 018,80	0,99	F		4,84	15 279,22	1 514,82		708,48
0232516001	N			74 192,88	2,99	F		4,69	22 548,96	4 537,19		3 180,01
02363 000200410 02	N			120 986,02	5,99	F		4,71	17 111,37	6 504,39		2 849,22
02363 000200410 04	N			657 939,23	16,00	F		1,45	36 288,53	9 935,23		3 047,54
02363 000200410 05	N			782 273,45	16,69	F		1,57	39 857,45	12 751,63		3 752,74
20200109	N			23 137,84	0,99	F		5,48	21 935,75	2 470,03		1 003,79
20300195	N			70 181,33	1,99	F		4,50	32 840,69	4 635,99		2 763,39
20400199	N			82 674,62	2,99	F		4,55	25 195,10	4 908,07		3 437,78
20700148	N			644 416,48	5,99	F		4,18	92 693,59	29 852,57		11 148,76
363135	N			184 751,78	13,99	F		1,92	11 400,74	3 711,66		1 675,09
50584939801	N				0,00	F		5,65	10 659,54	602,26		
5091497	N			1 400 000,00	20,00	F		0,85				5 784,72
51011358216	N			41 854,02	1,99	F		4,58	19 562,59	2 812,88		1 656,00
51018964650	N			132 306,25	3,99	F		3,90	30 031,98	6 331,19		2 565,64
51029025021	N			206 274,29	4,99	F		3,68	36 967,74	8 951,31		5 419,05
51056104674	N			373 870,00	6,99	F		5,07	43 498,12	20 616,12		5 791,87
51068670785	N			662 255,31	7,99	F		4,55	67 251,97	32 436,19		6 696,14
51082807276	N			305 540,25	9,99	F		4,57	23 631,20	14 776,20		5 624,06
5954649	N			1 002 604,77	19,00	F		1,06	47 395,23	11 004,73		3 394,93

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2021											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
8507892	N			369 927,31	6,99	F		5,54	42 347,49	22 840,02		13 378,01
8898955	N			597 371,91	9,99	F		4,39	46 026,66	30 175,39		25 292,89
9048136	N			388 770,92	10,99	F		4,58	26 304,55	20 131,16		17 545,99
9765892	N			1 166 455,20	15,00	F		1,52	68 744,38	18 514,80		7 141,30
9847594	N			1 349 907,36	15,50	F		1,12	79 325,98	15 785,92		7 517,48
CO7687	N			664 915,44	11,74	C		3,75	45 293,31	26 359,22		
CO8515	N			1 069 494,28	13,99	F		1,82	66 388,18	20 663,61		9 891,04
MON268995EUR	N			253 983,19	8,66	F		3,92	24 714,68	10 564,60		802,02
MON268996EUR	N			80 981,53	8,66	F		2,99	8 248,46	2 576,06		195,05
MON268997EUR	N			187 937,18	8,99	F		4,03	17 049,82	8 260,98		7 552,83
MON526002EUR	N			1 140 768,93	18,00	F		1,47	55 014,03	17 578,01		9 735,51
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
1687 Autres dettes												
TOTAL GENERAL				14 636 602,29					1 148 515,84	390 141,94		175 237,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2021											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2021(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2021 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 21(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2021 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	30					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	14 636 602,29					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2021 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2021	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)						
NEANT						
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dûs au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange éventuel comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de sous-critption du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2021	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Cont. initial	Cont. renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié							Contrat initial	Contrat renégocié (5)
				Type taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Néant																			
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00 €		11/12/2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	batiments durables autres que les ouvrages AEP	50
Linéaire	logiciels	3
Linéaire	matériel informatique	3
Linéaire	meublier	3
Linéaire	ouvrages et canalisations d'AEP	50
Linéaire	subventions d'équipement	50
Linéaire	voitures	5

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/2021	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. réglementées et amort. dérogatoires						
NEANT						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						

IV - ANNEXES					IV	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS					A2 A3.1 A3.2	
NEANT						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2021	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		1 382 349,00	1 321 034,96
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 148 516,00	1 148 515,84
1641	Emprunts en euros	1 148 516,00	1 148 515,84
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		233 833,00	172 519,12
1391	Subv. d'équipement	172 123,00	172 122,73
020	Dépenses imprévues	61 310,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 321 034,96	1 843 178,00		3 164 212,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		2 560 327,00	III 916 106,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes (b)(2)		2 560 327,00	916 106,00
2805	Concessions & droits	2 765,00	2 764,00
2813	Constructions	38 006,00	39 727,53
28156	Matériel spécifique d'exploitation	833 973,00	833 972,12
281756	Matériel spécifique d'exploitation	7 585,00	7 584,57
2818	Autres immobilisations corporelles	33 780,00	32 057,78
021	Virement de la section d'exploitation	1 644 218,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	916 106,00	1 545 143,00	223 646,80	1 329 285,20	4 014 181,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 164 212,96
Ressources propres disponibles	IV 4 014 181,00
Solde	V = IV - II (6) 849 968,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Service de distribution de l'eau : Poste par défaut
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	
Total des dépenses réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des dépenses d'ordre		
D 002		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	
70	Vente de produits finis, prestations de services,	
74	Subventions d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	
Total des recettes réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des recettes d'ordre		
R 002		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Service de distribution de l'eau : Poste par défaut
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
10	Dotations, fonds divers et reserves	
13	Subventions d'investissement reçues	396,39
131	Subventions d'équipement	396,39
16	Emprunts et dettes assimilés	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
Total des dépenses réelles		396,39
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
D 001		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		396,39

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et reserves	
106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
R 001		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

**Service de distribution de l'eau : SERVICE GENERAL
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	575 259,02
604	Achats études, presta de services, équip & travaux	17 891,16
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	5 391,09
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 441,93
6064	Fournitures administratives	4 350,78
6066	Carburants	4 063,82
613	Locations, droits de passage & servitudes diverses	9 975,07
61521	Bâtiments publics	21 109,65
6155	Sur biens mobiliers	6 588,68
6156	Maintenance	4 492,63
616	Primes d'assurances	23 649,91
617	Etudes et recherches	5 650,64
618	Divers	3 077,85
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	648,00
623	Publicité, publications, relations publiques	1 538,00
624	Transport de biens et transports collectifs	90,00
625	Déplacements, missions et réceptions	2 198,26
626	Frais postaux et de télécommunications	16 298,13
627	Services bancaires et assimilés	1 800,00
628	Divers	438 720,42
635	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (admin. impôts)	1 283,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	525 273,62
6410	Rémunérations du personnel	365 088,90
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyances	102 664,21
647	Autres charges sociales	12 393,51
648	Autres charges de personnel	45 127,00
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	58 604,43
653	Indem. & frais mission & formation des élus	32 748,36
658	Charges diverses de gestion courante	25 856,07
66	Charges financières	375 270,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	390 141,94
67	Charges exceptionnelles	4 054,73
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	54,73
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	3 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	
Total des dépenses réelles		1 538 462,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	916 106,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	916 106,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des dépenses d'ordre		916 106,00
D 002		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 454 568,29

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	
70	Vente de produits finis, prestations de services,	5 012 607,15
7011	Eau	4 832 607,15
708	Produits des activités annexes	180 000,00
74	Subventions d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	15 877,68
752	Revenus des immeubles	400,00
7588	Autres	15 477,68
76	Produits financiers	52,95
7688	Autres	52,95
77	Produits exceptionnels	221,50
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	221,00
778	Autres produits exceptionnels	0,50
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	
Total des recettes réelles		5 028 759,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 122,73
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	172 122,73
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des recettes d'ordre		172 122,73
R 002		659 090,65
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 859 972,66

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Service de distribution de l'eau : SERVICE GENERAL
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
	Op. Eq. n°22 TRAVAUX PROGRAMME	1 944 769,50
	Op. Eq. n°23 TRAVAUX HORS PROGRAMME	335 803,79
	Op. Eq. n°25 SIEGE DU SYNDICAT	27 083,47
	Op. Eq. n°26 TERRAINS	68 012,00
	Op. Eq. n°29 MATERIEL ET PRESTATIONS INFORMATIQUES	5 661,98
10	Dotations, fonds divers et reserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés	1 148 515,84
1641	Emprunts en euros	1 148 515,84
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
4581	Op. Cpt. Tiers n°2021 POSE ET RENOU POTEAUX INCENDIE 2021	19 965,41
	Total des dépenses réelles	3 549 811,99
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>172 122,73</i>
1391	<i>Subv. d'équipement</i>	<i>172 122,73</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	172 122,73
	D 001	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 721 934,72

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	462 836,45
131	Subventions d'équipement	462 836,45
16	Emprunts et dettes assimilés	1 400 000,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et reserves	
106	Réserves	1 331 785,20
1064	Réserves réglementées	2 500,00
1068	Autres réserves	1 329 285,20
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
4582	Op. Cpt. Tiers n°2021 POSE ET RENOUEMENT POTEAUX INCENDIE 2021	19 965,41
Total des recettes réelles		3 214 587,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	916 106,00
2805	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	2 764,00
2813	Constructions	39 727,53
28156	Matériel spécifique d'exploitation	833 972,12
281756	Matériel spécifique d'exploitation	7 584,57
2818	Autres immobilisations corporelles	32 057,78
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre		916 106,00
R 001		223 646,80
TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 354 339,86

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état.	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 2021		Intitulé de l'op. : POSE ET RENOU POTEAUX INCENDIE 2021			Date de délibération : .../.../.....	
CHAPITRE	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	
DEPENSES 4581		100 000,00	19 965,41		80 034,59	19 965,41
NEANT						
Annulations sur dépenses (c) (6)						
Dépenses nettes (a - c)		100 000,00	19 965,41		80 034,59	19 965,41
RECETTES 4582		100 000,00	19 965,41		80 034,59	19 965,41
NEANT						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)		100 000,00	19 965,41		80 034,59	19 965,41

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 538 657,78
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 538 657,78
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 028 759,28
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	30,60

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		3,00		3,00			
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL.	C	2,00		2,00			
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00		1,00			
TECHNIQUE		7,00		7,00			
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL.	C	1,00		1,00			
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00		2,00			
TECHNICIEN	B	1,00		1,00			
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3,00		3,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		10,00		10,00			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2021	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
NEANT			
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 729 163,00	2 454 568,29		2 454 568,29
RECETTES	5 729 163,00	5 859 972,66		5 859 972,66
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 992 411,00	3 722 331,11	1 843 178,00	5 565 509,11
RECETTES	6 992 411,00	4 354 339,86	1 545 143,00	5 899 482,86

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

.EU SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300034

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 180 775,00	1 164 846,89		1 164 846,89
RECETTES	2 180 775,00	2 462 548,69		2 462 548,69
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 587 698,00	1 034 631,10	490 896,00	1 525 527,10
RECETTES	2 587 698,00	1 391 448,10	334 210,00	1 725 658,10

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

.SPANC SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300026

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	475 940,00	225 970,03		225 970,03
RECETTES	475 940,00	323 019,73		323 019,73
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	8 385 878,00	3 845 385,21		3 845 385,21
RECETTES	8 385 878,00	8 645 541,08		8 645 541,08
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 580 109,00	4 756 962,21	2 334 074,00	7 091 036,21
RECETTES	9 580 109,00	5 745 787,96	1 879 353,00	7 625 140,96
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	17 965 987,00	8 602 347,42	2 334 074,00	10 936 421,42
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	17 965 987,00	14 391 329,04	1 879 353,00	16 270 682,04

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 72
Nombre de membres présents:
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES - Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 24/01/2022

Présenté par le Président ,
A TARSACQ, le 02/02/2022
le Président ,
Délibéré par l'Assemblée Délibérante en session Ordinaire
Le Président s'étant retiré lors du vote.
A TARSACQ, le 02/02/2022

Les membres de l'Assemblée Délibérante,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 03/02/2021, et de la publication le 02/02/2022

A TARSACQ, le 03/02/2021

ANNEXES

Annexe 1 – Bilan de la qualité de l'eau potable distribuée établi par l'A.R.S.

Délégation départementale des
Pyrénées-Atlantiques

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

Unité de Gestion et d'Exploitation

SMEA GAVE ET BAISE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

- 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 - Organisation de l'alimentation en eau de(s) unité(s) de distribution
- 3 - Situation administrative des captages
- 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource
- 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée
- 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées
- 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés
- 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion - années
- 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution
- 10 - Recommandations pour l'unité de gestion
- 11 - Liste des sigles

1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, et ammoniacale) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyse du contrôle sanitaire est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> .

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé aux PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 55°C minimum et à 50°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences :

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques telles que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité

Les références de qualité

les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité

2 - Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut être réalisée soit en régie, communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Le bilan annuel de la qualité

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution.

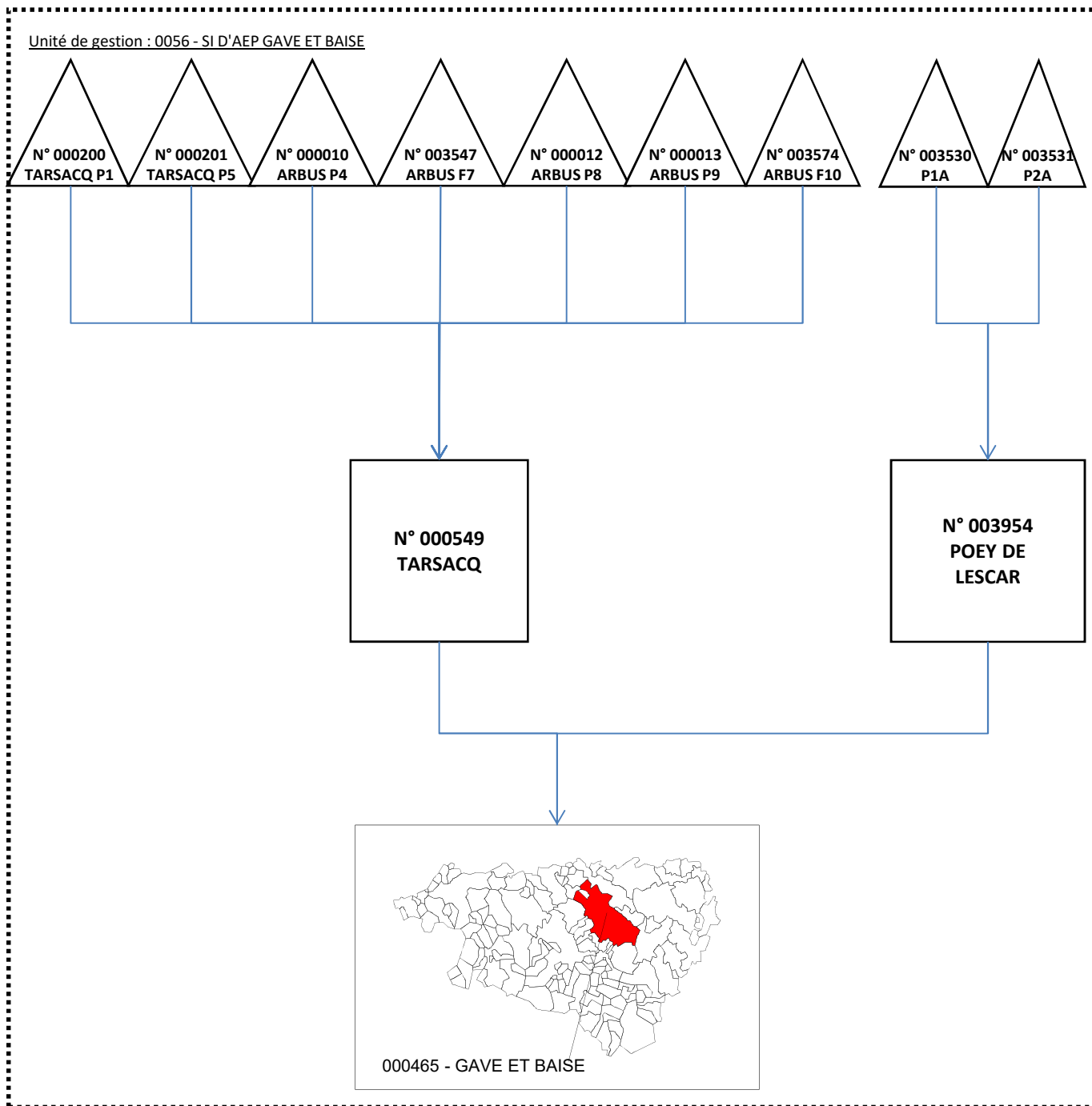
Pour votre unité de gestion le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

GAVE ET BAISE

code : 000465

Pour ces unités de distribution, le système d'alimentation en eau est décrit dans les schémas qui suivent.

UNITE DE DISTRIBUTION: N° 000465 - GAVE ET BAISE



Liste des communes desservies : ABIDOS ABOS ARBUS ARGAGNON ARTIGUELOUVE AUBERTIN BESINGRAND BIRON CARDESSE CASTETIS CUQUERON LACOMMANDE LACQ-AUDEJOS LAGOR LAHOURCADE LAROIN LOUBIENG LUCQ-DE-BEARN MASLACQ MONEIN MONT (ARANCE-GOUZE-LENDRESSE) MOURENX NOGUERES OS-MARSILLON PARBAYSE PARDIES-MONEIN SAINT-FAUST SARPOURENX SAUVELADE TARSACQ VIELLESEGURE

Légende: N°: Numéro d'installation - Captage - Station de traitement production - Unité de distribution

3 - Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages du département alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SMEA GAVE ET BAISE

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
ARBUS F10	FORAGE	ARBUS	10293X0175	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS F7	FORAGE	ARBUS	10293X0174	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS F7BIS (NON EQUIPE)	FORAGE (Projet)	ARBUS	10293X0236	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS P4	PUITS	ARBUS	10293X0036	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS P8	PUITS	ARBUS	10293X0038	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS P9	PUITS	ARBUS	10293X0039	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
P1A	PUITS	ARTIGUELOUVE	10293X0234	21/10/2013	21/07/2016	24/08/2016
P2A	PUITS	ARTIGUELOUVE	10293X0235	21/10/2013	21/07/2016	24/08/2016
TARSACQ P1	PUITS	TARSACQ	10293X0004	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
TARSACQ P5	PUITS	TARSACQ	10293X0035	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014

4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Gestionnaire du ou des captages : SMEA GAVE ET BAISE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
ARBUS F10	ARBUS	10293X0175	14/08/2014	0,80	1450	1160	
ARBUS F7		10293X0174	14/08/2014	0,80	1020	816	
ARBUS F7BIS (NON EQUIPE)		10293X0236	14/08/2014	0,80	0	0	
ARBUS P4		10293X0036	14/08/2014	0,80	1300	1040	
ARBUS P8		10293X0038	14/08/2014	0,80	1100	880	
ARBUS P9		10293X0039	14/08/2014	0,80	1700	1360	
P1A	ARTIGUELOUVE	10293X0234	24/08/2016	0,80	5000	4000	
P2A		10293X0235	24/08/2016	0,80	5000	4000	
TARSACQ P1	TARSACQ	10293X0004	14/08/2014	0,80	2560	2048	
TARSACQ P5		10293X0035	14/08/2014	0,80	3420	2736	
Total : 10					22550	18040	80,0 %

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage

(**) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Non conforme à la
référence de qualité

Non conforme à la
limite de qualité

Unité de distribution : GAVE ET BAISE

Code : 000465

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					85	0,00		83,00	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					85	0,00		37,00	
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	85	0,00		0,00	
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			85	0,00		0,00	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			85	0,00		0,00	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										
ASPECT (QUALITATIF)						85	0,00	0,01	1,00	
CHANG. ANORMAL DE COLORATION						2	0,00	0,00	0,00	
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	85	0,00	0,00	0,00	
COULEUR (QUALITATIF)						51	0,00	0,00	0,00	
ODEUR (QUALITATIF)						85	0,00	0,00	0,00	
SAVEUR (QUALITATIF)						85	0,00	0,00	0,00	
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU				2,00	85	0,00	0,09	0,65	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					85	5,70	18,30	32,00	
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	85	5,90	16,47	24,60	
MINERALISATION										
CALCIUM	mg/L					8	55,50	59,11	64,10	
CHLORURES	mg/L				250,00	24	4,68	5,94	7,95	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	85	301,00	345,38	514,00	
MAGNÉSIUM	mg/L					8	3,46	3,63	3,79	
POTASSIUM	mg/L					8	0,88	1,01	1,10	
SODIUM	mg/L				200,00	8	3,75	4,20	4,53	
SULFATES	mg/L				250,00	24	8,83	11,77	13,40	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
CARBONATES	mg(CO3)/L					8	0,00	0,00	0,00	
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4				1,00	2,00	1	2,00		2,00	
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					8	166,00	176,50	192,00	
PH	unité pH			6,50	9,00	85	7,10	7,46	8,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					8	0,00	0,00	0,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					24	13,40	14,62	16,30	
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					24	15,30	16,15	17,90	
FER ET MANGANESE										
FER TOTAL	µg/L				200,00	9	0,00	0,00	0,00	
MANGANÈSE TOTAL	µg/L				50,00	8	0,00	0,00	0,00	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES										
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	85	0,00	0,00	0,00	
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			20	0,00	0,10	0,18	
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			24	4,59	6,11	11,50	
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			27	0,00	0,00	0,00	
CHLOROENZÈNES										
DICHLOROENZÈNE-1,2	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROENZÈNE-1,3	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROENZÈNE-1,4	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
PENTACHLOROENZÈNE	µg/L					7	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS										
BENZÈNE	µg/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-2-TOLUÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-3-TOLUÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-4-TOLUÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS										
3-CHLOROPROPÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLOROPRÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L		0,50			11	0,00	0,03	0,21	
DICHLOROÉTHANE-1,1	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,2	µg/L		3,00			8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMÉTHANE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBUTADIÈNE	µg/L					7	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROÉTHANE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU										
ACÉNAPHTÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
ANTHRACÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
BENZANTHRACÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
BENZO(A)PYRÈNE *	µg/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00	
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHRYSÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
FLUORANTHÈNE *	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
FLUORÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBSTANCES)	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
NAPHTALÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
PHÉNANTRÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
PYRÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.										
ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L				200,00	8	0,00	1,01	8,06	
ANTIMOINE	µg/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00	
ARSENIC	µg/L		10,00			8	0,79	0,99	1,11	
BARYUM	mg/L				0,70	8	0,02	0,02	0,02	
BORE MG/L	mg/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00	
CADMIUM	µg/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00	
CHROME TOTAL	µg/L		50,00			3	0,00	0,17	0,51	
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	3	0,00	0,01	0,01	
CYANURES TOTAUX	µg(CN)/L		50,00			8	0,00	0,00	0,00	
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			8	0,02	0,04	0,09	
MERCURE	µg/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00	
NICKEL	µg/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00	
PLOMB	µg/L		10,00			3	0,00	0,33	0,54	
SÉLÉNIUM	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES										
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	24	0,00	0,13	0,80	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE										
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					8	0,00	0,04	0,08	
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					8	0,02	0,03	0,03	
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					8	0,00	0,07	0,13	
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					8	0,00	0,03	0,10	
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	8	0,00	0,00	0,00	
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	7	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...										
ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ALACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BEFLUBUTAMIDE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
BOSCALID	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CARBOXINE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CYAZOFAMIDE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CYMOXANIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FENHEXAMID	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ISOXABEN	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTOLACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
NAPROPAMIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ORYZALIN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPACHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPYZAMIDE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PYROXSULAME	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TÉBUTAM	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TOLYLFLUANIDE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES										
2,4-D	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DICHLORPROP	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
MÉCOPROP	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TRICLOPYR	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES CARBAMATES										
ASULAME	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
BENFURACARBE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CARBARYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CARBENDAZIME	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CARBOFURAN	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORPROPHAME	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FENOXYCARBE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
IPROVALICARB	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
MÉTHOMYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OXAMYL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PROPAMOCARBE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PROSULFOCARBE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PYRIMICARBE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES DIVERS										
ACLONIFEN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BENFLURALINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BENOXACOR	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BENTAZONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BIFENOX	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BROMACIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CAPTANE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORANTRANILIPROLE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CHLORIDAZONE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CHLORMEQUAT	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLOROTHALONIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CLETHODIME	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CLOMAZONE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CLOPYRALID	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CYCLOXYDIME	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CYPRODINIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CYPROSULFAMIDE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DICHLOBÉNIL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPYLÈNE-1,3 TOTAL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DICOFOL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DIFLUFÉNICANIL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOMORPHE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIQUAT	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ETHOFUMÉSATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIDIN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIMORPHE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FIPRONIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUAZINAM	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FLUMIOXAZINE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FLUROCHLORIDONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUROXYPIR	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FLUROXYPIR-MEPTYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
FLURTAMONE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FOLPEL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
GLUFOSINATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
GLYPHOSATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMOX	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
IMIDACLOPRIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
IPRODIONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ISOXAFLUTOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
LENACILE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
MÉPANIPYRIM	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
MÉTALAXYLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTALDÉHYDE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
METRAFENONE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
NORFLURAZON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OXADIXYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OXYFLUORFENE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PENDIMÉTHALINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PINOXADEN	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PROCHLORAZE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROCYMIDONE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PYRIDATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PYRIFÉNOX	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PYRIMÉTHANIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
QUIMERAC	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
QUINOXYFEN	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
SPIROXAMINE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TÉBUFÉNOZIDE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACONAZOLE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
THIACLOPRIDE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L		0,50			8	0,00	0,03	0,08	
TRIBUTYL TIN CATION	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TRIFLURALINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
VINCHLOZOLINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	

PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

BROMOXYNIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BROMOXYNIL OCTANOATE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DICAMBA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DINOTERBE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMÉTHABENZ	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PENTACHLOROPHÉNOL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES ORGANOCHLORES										
ALDRINE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE ALPHA	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE BÉTA	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIELDRINE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN ALPHA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN BÉTA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN TOTAL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ENDRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA+BETA+DELTA+GAMMA	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
HCH BÉTA	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
HCH DELTA	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBENZÈNE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ISODRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ORGANOCHLORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00	
OXADIAZON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
SOMME DDT, DDD, DDE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES										
CADUSAFOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORFENVINPHOS	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORMÉPHOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS ÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS MÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIAZINON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DICHLORVOS	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ETHEPHON	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FOSETYL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ISOFENVOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MALATHION	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OMÉTHOATE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ORGANOPHOSPHORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00	
PARATHION ÉTHYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PARATHION MÉTHYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPARGITE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TERBUPHOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
VAMIDOTHION	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES PYRETHRINOIDES										
BIFENTHRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CYPERMÉTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DELTAMÉTHRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
FLUVALINATE-TAU	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
LAMBDA CYHALOTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TEFLUTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES STROBILURINES										
AZOXYSTROBINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
KRESOXIM-MÉTHYLE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PYRACLOSTROBINE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES SULFONYLUREES										
AMIDOSULFURON	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FORAMSULFURON	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
METSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
NICOSULFURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
RIMSULFURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
THIFENSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TRITOSULFURON	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRIAZINES										
ATRAZINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,01	
CYBUTRYNE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
FLUFENACET	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
HEXAZINONE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
MÉTAMITRONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTRIBUZINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROMÉTHRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPAZINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TERBUMÉTON	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TERBUTRYNE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES TRIAZOLES										
AMINOTRIAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
AZACONAZOLE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
BROMUCONAZOLE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
CYPROCONAZOL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
EPOXYCONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUDIOXONIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUSILAZOL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
HEXACONAZOLE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MYCLOBUTANIL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPICONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROTHIOCONAZOLE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TÉBUCONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
THIENCARBAZONE-METHYL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TRIADIMÉFON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRICETONES										
MÉSOTRIONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
SULCOTRIONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TEMBOTRIONE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES										
CHLORTOLURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIFLUBENZURON	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DIURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ISOPROTURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
LINURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTABENZTHIAZURON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MÉTOBROMURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTOXURON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MONOLINURON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PLASTIFIANTS										
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					85	0,00	0,14	0,36	
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					85	0,00	0,17	0,41	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION										
BROMATES	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
BROMOFORME	µg/L		100,00			11	0,00	0,95	2,75	
CHLORITE EN MG/L	mg/L				0,20	3	0,00	0,00	0,00	
CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			11	0,00	1,14	2,70	
CHLOROFORME	µg/L		100,00			11	0,00	0,07	0,50	
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			11	0,00	0,52	1,48	
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L		100,00			11	0,00	2,68	6,51	
MÉTABOLITES PERTINENTS										
ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉISOPROPYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,01	0,02	
ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ESA METOLACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,01	0,06	
HYDROXYTERBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
OXA ALACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE HYDROXY	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TERBUMÉTON-DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE										
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-3-MÉTHYLURÉE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-URÉE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
1-(4-ISOPROPYLPHÉNYL)-URÉE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
3,4-DICHLOROANILINE	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
AMPA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DDD-2,4'	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DDE-2,4'	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DDE-4,4'	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DESMÉTHYLISOPROTURON	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN SULFATE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
IOXNYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
MÉTABOLITES NON PERTINENTS										
ESA ACETOCHLORE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
OXA ACETOCHLORE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/L					7	0,00	0,00	0,00	

6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes aux limites de qualité par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

Pour les unités de distribution sur lesquelles ont été réalisés moins de 10 prélèvements, la qualité bactériologique tient compte des résultats de l'année considérée et des 2 années précédentes.

Unité de distribution : GAVE ET BAISE

Code : 000465

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	85
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00%

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	85
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00%

Appréciation globale de la qualité :

L'eau distribuée en 2021 peut être qualifiée ainsi :

Pour les paramètres bactériologiques : **Eau de bonne qualité bactériologique**

Pour les paramètres physico-chimiques : **Eau de bonne qualité physico-chimique**

7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés

Sont indiqués ci-dessous les paramètres pour lesquels un dépassement de la limite ou référence de qualité a été observé. Pour chaque unité de distribution sont mentionnés les dépassements mesurés sur le réseau et sur les installations en amont qui l'alimentent.

GAVE ET BAISE

Code : 000465

<i>Nombre de dépassement des références de qualité :</i>	0
--	---

8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

2019 - 2020 - 2021

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : POEY DE LESCAR	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		36,00

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : TARSACQ	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		36,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : GAVE ET BAISE	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	61,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	61,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	61,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		183,00

Conformité générale sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		255

9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution

Unité de distribution : GAVE ET BAISE

Code : 000465

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

10 - Recommandations pour l'unité de gestion

Pour éviter des incidents épisodiques, il convient de rester vigilant sur les points qui font l'efficacité de la désinfection. Une attention particulière doit être portée sur le maintien de teneurs en désinfectant suffisantes et leur suivi après traitement et dans le réseau de distribution.

Les réservoirs doivent réglementairement être vidés, nettoyés, rincés et désinfectés au moins une fois par an. Cette obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de captage du 14/08/2014 doivent être respectées.

Sur les parties de réseau où ont été mesurés des dépassements de la limite de qualité pour le chlorure de vinyle monomère (CVM), des actions correctives doivent être mises en place (purge, maillage, tubage).

Signé à Pau le 25 février 2022

Pour la Directrice, L'ingénieur d'études sanitaires



BONILLA PATRICK

11 - Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélange de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
PGSSE	Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de Gestion et d'Exploitation

Annexe 2 – Note d’information de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>









D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	 <p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>








À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

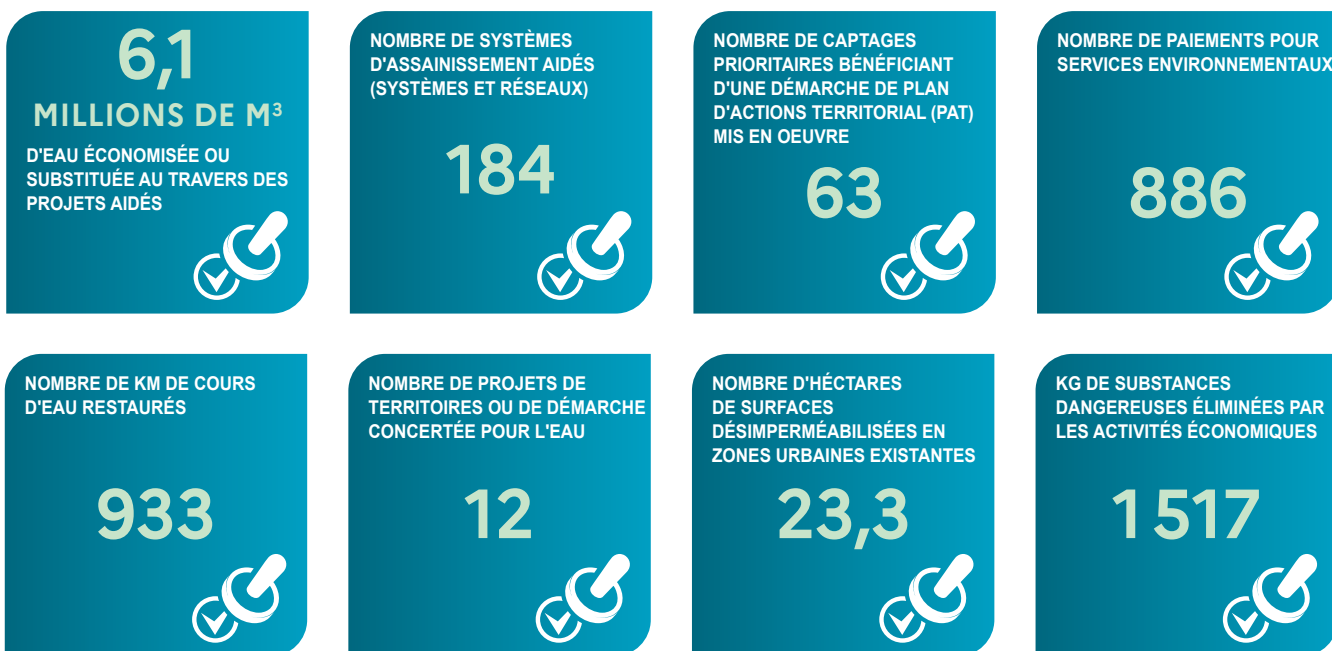
 <p>5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p>34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p>9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	 <p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,7 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

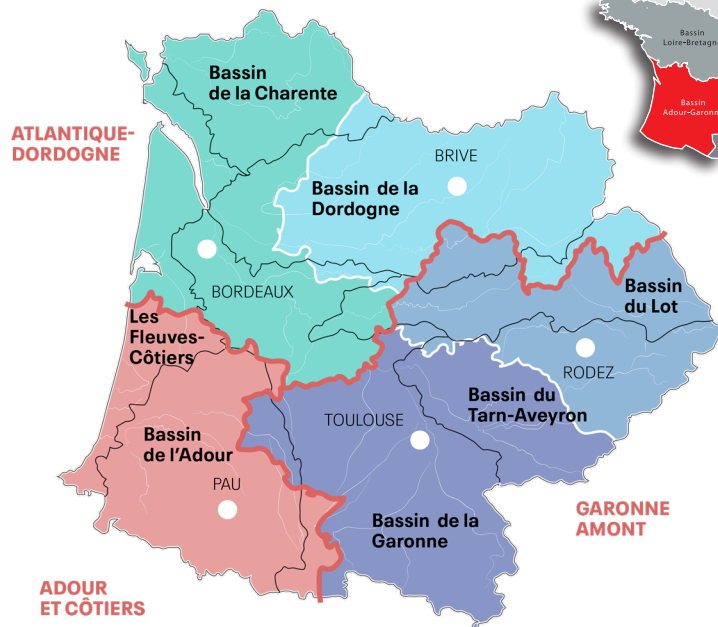
Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Eau
Équité
Territoires

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

